



Contrat de ruralité

MONT DE MARSAN AGGLOMERATION



**Contrat de ruralité
pour le territoire
de MONT DE MARSAN AGGLOMERATION**

Etabli entre

L'Etat, représenté par le préfet des Landes, M. Frédéric PERISSAT

et

L'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre de Mont de Marsan Agglomération, représenté par son Président M. Charles DAYOT,

ci-après dénommés les **porteurs du contrat**.

Préambule

Conformément aux dispositions du comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016, un contrat de ruralité est conclu entre les porteurs et partenaires ci-dessus. Cet outil coordonne et structure les politiques publiques territorialisées, à une échelle infra-départementale, mais pouvant s'inscrire sur plusieurs départements.

A partir d'une volonté exprimée par les élus locaux, ce contrat accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné, en fédérant l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et associatifs. Ils inscrivent leurs engagements pluriannuels pour améliorer la qualité de vie, la cohésion sociale et l'attractivité du territoire rural.

Ce contrat permet notamment de soutenir les projets issus des mesures des comités interministériels aux ruralités à l'échelle infra-départementale. À l'échelle locale, il doit permettre de soutenir les projets d'aménagement opérationnels durables (centres-bourgs, réinvestissement de friches industrielle ou agricole,...) en cohérence avec les engagements de la charte EcoQuartier du Ministère du Logement et de l'Habitat Durable.

Il doit s'inscrire en cohérence avec les stratégies et outils contractuels établis à l'échelle du (des) département(s) et de la région.

Depuis plus de 10 ans, Mont de Marsan Agglomération prend la pleine mesure de son rôle en matière d'aménagement urbain et de développement responsable de son territoire.

Le SCOT est approuvé en juin 2014 avec à l'appui, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO). Mont de Marsan Agglomération porte de nombreux programmes locaux de développement : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), Territoire à Energie Positive (TEPOS), Programme Local de l'Habitat (PLH), politique globale des déplacements et programme de développement de sites naturels sensibles.

Dans le même temps, les multiples compétences exercées depuis 2010, dont les compétences « scolaire, extrascolaire et périscolaire » rarement exercées en France par des communautés d'agglomérations, font de notre collectivité une référence en terme d'intégration, poussant la comparaison aux compétences exercées par une Métropole.

En officialisant les métropoles et la fusion des EPCI, les changements institutionnels issus des lois NOTRe et MAPTAM conduisent à un redécoupage des territoires. Ce redécoupage fait craindre une aspiration démographique et économique vers les grands pôles urbains dont la Métropole de Bordeaux au détriment des pôles intermédiaires et ruraux.

Conscient de la nécessité de renforcer l'attractivité de son territoire et d'agir sur le développement local, Mont de Marsan Agglomération entend ainsi poursuivre son rôle d'aménageur.

En 2018, dans une logique de rééquilibrage entre les métropoles et les territoires ruraux, Mont de Marsan répond au plan national « Action Coeur de Ville » pour améliorer les conditions de vie de ses habitants et conforter son rôle de développeur du territoire. Pour autant, cette volonté de redonner vie au centre urbain en le rendant plus attractif ne doit pas se réaliser au détriment des communes rurales. Mont de Marsan Agglomération décide donc de s'engager dans un contrat de ruralité qui se veut complémentaire au plan « Action Coeur de Ville ».

Soutenir l'accessibilité aux services publics, permettre le maintien voire le développement du commerce en centre bourg, éviter la désertification rurale, sont autant d'objectifs partagés par les élus du territoire et traduits dans le SCOT afin de rendre la communauté d'agglomération attractive, tant en zone urbaine que rurale.

Table des matières

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| I) Présentation générale du territoire | p 6 |
| A) Le territoire du Contrat..... | p 7 |
| B) Les enjeux du territoire..... | p 12 |
| C) Etat des lieux des démarches en cours en matière de développement local, de cohésion sociale et d'attractivité..... | p 30 |
| 1. Bilan des principales mesures des comités interministériels aux ruralités.... | p 30 |
| 2. Présentation de la stratégie de l'Etat sur le territoire..... | p 45 |
| 3. Etat des dispositifs, plan d'action, conventions concernant le territoire en lien avec les thématiques du contrat..... | p 49 |
| II) Objectifs et plan d'actions opérationnel..... | p 54 |
| • thématique 1 : Accès aux services publics et marchands et aux soins..... | p 55 |
| • thématique 2 : Revitalisation des bourgs centres..... | p 58 |
| • thématique 3 : Attractivité du territoire..... | p 60 |
| • thématique 4 : Mobilités locales et accessibilité du territoire..... | p 62 |
| • thématique 5 : Transition énergétique et écologique..... | p 63 |
| • thématique 6 : Cohésion sociale | p 65 |
| III) Modalités de pilotage et partenaires du contrat..... | p 68 |
| IV) Le suivi et l'évaluation..... | p 69 |
| V) La durée du contrat..... | p 69 |
| VI) Modification du contrat..... | p 69 |

I) Présentation générale du territoire

Les éléments du diagnostic s'appuient sur la matière récoltée dans le cadre de l'élaboration des principaux outils de planification ci-dessous et qui ont pour but de permettre à l'agglomération de Mont de Marsan de se développer de manière harmonieuse et cohérente avec les contraintes environnementales :

- **Le Schéma de cohérence et d'organisation territoriale (SCOT)** élaboré en 2012 permet de fixer les orientations générales d'aménagement de l'espace communautaire pour les 15 à 20 ans à venir. Il a pour objectif de mettre en cohérence l'organisation du territoire en matière d'économie, d'urbanisme, d'habitat, de déplacements et d'environnement.

- Pour répondre aux besoins en logement de l'ensemble de la population, Mont-de-Marsan Agglomération s'est engagée dans l'élaboration de deux **Programmes locaux de l'habitat (PLH)**. Définis pour une période de 6 ans, ces plans ont pour objectif d'assurer la cohérence de la programmation en logement et sa répartition équilibrée sur le territoire.

- **Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)** en cours d'élaboration : l'un des enjeux majeurs de ce futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sera sa capacité à traduire, dans un document réglementaire, les objectifs de réduction de consommation des espaces naturels et agricoles inscrits dans le SCOT. Pour cela, le futur PLUi devra intégrer les enjeux liés au développement économique et à l'attractivité du territoire, à la protection des espaces agricoles, à la prise en compte de la trame verte et bleue et des zones humides, à la protection contre les risques naturels, et à la prise en considération des paysages. Il est construit autour de trois axes :

- favoriser un développement économique structurant, en développant l'attractivité du territoire et l'innovation, et en s'appuyant sur les ressources économiques et savoir-faire locaux ;
- aménager harmonieusement le territoire, en réduisant la consommation foncière à des fins urbaines, et en agissant sur les politiques de peuplement ;
- préserver les ressources environnementales et patrimoniales, en tenant compte des ressources naturelles et paysagères dans tout projet d'aménagement.

Par ailleurs, les éléments de présentation reposent également sur le diagnostic élaboré par :

- les services de l'Etat et le Département des Landes, dans le cadre de l'élaboration du Schéma Départemental d'Amélioration et d'Accessibilité aux Services au Public (SDAASP) arrêté en date du 22 mai 2018 ;
- Mont de Marsan Agglomération dans le cadre de l'analyse des besoins sociaux du territoire.

A) Le territoire du contrat

1. Une place centrale au sein de la Région

Mont de Marsan Agglomération s'étend sur 481,1 km² et compte, au 1^{er} janvier 2018, 55 777 habitants soit environ 116 habitants au km². L'intercommunalité concentre 13,4 % de la population des Landes et constitue le deuxième pôle démographique du département juste après l'agglomération du Grand Dax.

Mont de Marsan Agglomération se situe au Centre-Est du département et au Sud-Est de la plus grande forêt d'Europe, le Massif des Landes.

Le massif forestier landais, présent sur les 3/4 Nord du département, est entretenu et cultivé pour l'exploitation du pin, qui constitue une importante richesse économique et écologique. Avec 632 400 ha sur les 935 000 ha que compte le territoire landais, il représente 36,4 % de la forêt d'Aquitaine (1 375 000 ha). La filière bois reste le premier employeur industriel du département avec 3 700 emplois.

Les parties Sud et Est du département contrastent avec cette vaste étendue boisée : les vallons déroulent aux pieds des Pyrénées où l'on retrouve un élevage traditionnel, des cultures et des vignes.

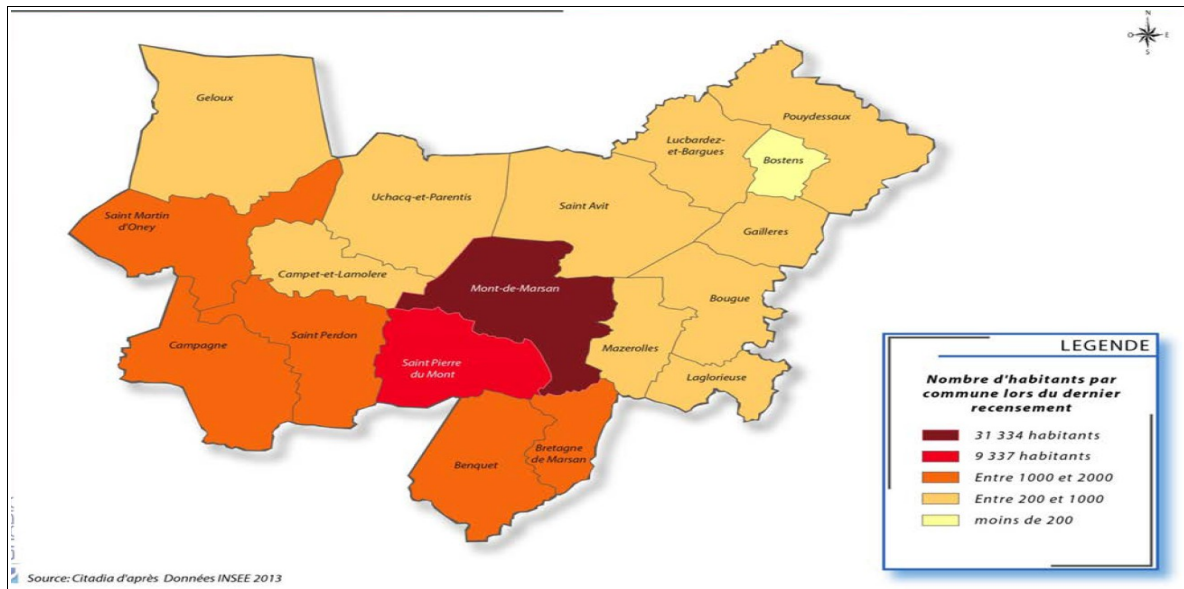
A l'Ouest, la façade maritime Atlantique, avec ses 106 kilomètres de côtes littorales, son cordon dunaire et ses 18 lacs ou étangs littoraux, a conservé son authenticité naturelle et génère une importante activité touristique.

La proximité géographique de Mont de Marsan Agglomération avec ces 3 grandes unités paysagères constitue un atout majeur qui participe à l'attractivité et au développement du territoire.

La Communauté d'Agglomération de Mont de Marsan s'est constituée en 2002 avec pour ambition de gérer le territoire de manière équilibrée et durable en conduisant un projet commun de développement reposant sur la solidarité intercommunale, le respect de l'identité des communes et leur intégrité territoriale.

Composée de 18 communes, l'intercommunalité regroupe des réalités territoriales différentes avec des espaces urbains mais aussi ruraux :

- Mont-de-Marsan, ville centre d'un peu plus de 32 305 habitants, préfecture du département,
- Saint-Pierre-du-Mont, commune urbaine d'environ 9 921 habitants,
- 16 communes périphériques à vocation rurale et résidentielle, regroupant 13 551 habitants.

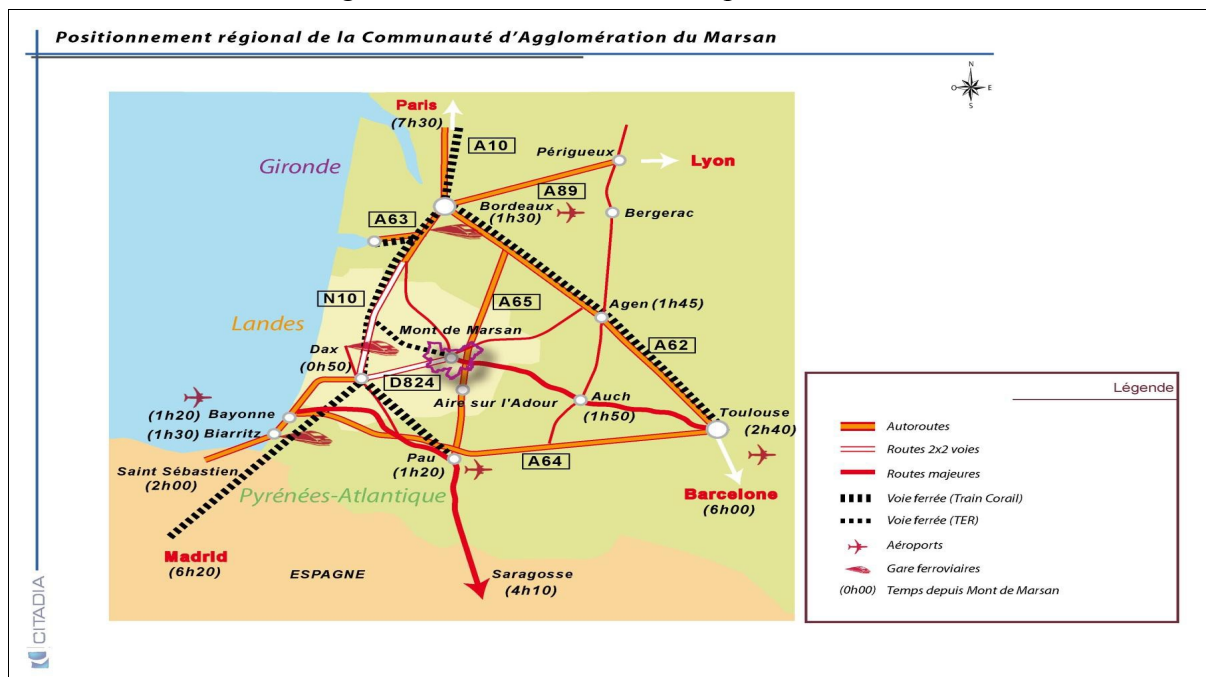


La zone urbaine de l'agglomération concentre ainsi 75 % de la population totale sur 13 % du territoire tandis que les espaces ruraux composés de 16 communes, comptent 25 % des habitants sur 87 % de l'espace de l'agglomération.

Mont-de-Marsan Agglomération bénéficie d'une localisation géographique privilégiée. Elle occupe une place centrale au sein du département des Landes mais aussi au sein de la région avec la proximité de Bordeaux, de Pau et de Bayonne (une centaine de kilomètres).

L'agglomération est reliée à ces villes via un réseau de routes départementales et autoroutes structuré en étoile autour de Mont-de-Marsan. A l'intérieur du Marsan, la desserte routière est assurée par une rocade sud et un boulevard nord.

En termes d'infrastructures ferroviaires l'agglomération n'est dotée que d'une seule ligne pour le transport des voyageurs, la ligne Mont-de-Marsan/Bordeaux. Les liaisons TER qui desservent Tarbes, Pau, Agen, Marmande sont assurées par autobus.



L'agglomération pourrait être impactée par le projet LGV Paris-Espagne grâce à une nouvelle gare implantée sur le territoire et des destinations plus nombreuses.

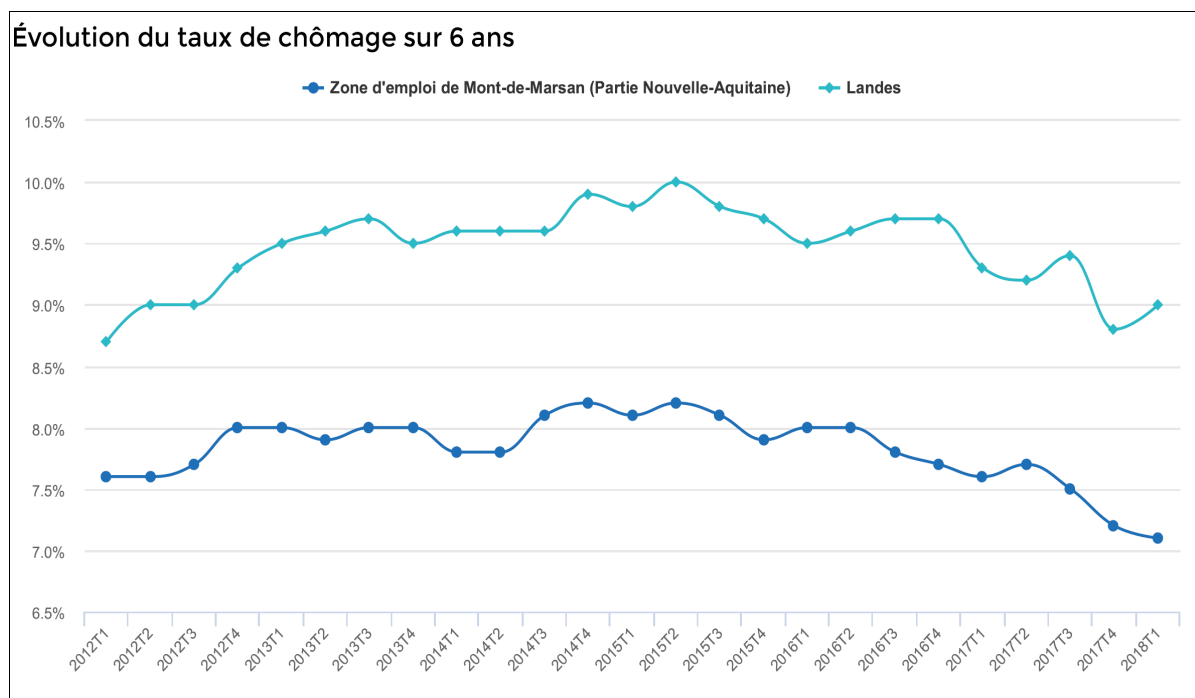
2. Une prédominance du secteur public

Le pôle économique de Mont-de-Marsan se caractérise par une prédominance du secteur public dont la base aérienne 118 constitue l'atout majeur de la Communauté d'agglomération.

La base aérienne 118 ou BA118, créée il y a plus de 75 ans, est considérée comme l'une des plus importantes bases opérationnelles de l'Armée de l'Air. Les militaires et civils qui travaillent sur la base représentent 24 % de la population montoise. Avec plus de 3 000 personnes en activité, la base est le plus grand employeur du département des Landes. Elle fait également partie des premières organisations publiques de la région Aquitaine. La BA 118 génère de l'activité économique sur le territoire de l'agglomération montoise. De nombreux commerces, activités artisanales et de services sont liés à la présence de la base. Toutefois, la sous-traitance militaire, principalement des PME à technologies avancées, est peu présente alors qu'en région Aquitaine, ce marché représente 18,2 % des emplois industriels.

Autre activité structurante, la présence d'industries agroalimentaires liées à l'élevage des poulets et des palmipèdes constitue un atout considérable pour le département des Landes. La filière est à l'origine d'entreprises industrielles importantes à l'instar des établissements Delpeyrat à Saint-Pierre-du-Mont.

Sur la zone d'emploi de Mont-de-Marsan, le taux de chômage s'élève à 7,1% (1er Trimestre 2018) contre 9 % pour le département des Landes, 8,6 % en Nouvelle Aquitaine et 9,2 % au niveau national.



En 2015, le territoire communautaire totalisait près de 29 000 emplois dont 81 % était concentré sur la seule commune de Mont-de-Marsan (11 % à Saint-Pierre-du-Mont et 8 % sur le reste des communes de la communauté).

Au dernier recensement, les emplois se répartissent ainsi :

| Domaine d'activité | 2015 | | | |
|---------------------------------------------------------------------|---------------|------------|------------------|--------------------|
| | Nombre | % | dont femmes en % | dont salariés en % |
| Administration publique, enseignement, santé, action sociale | 15 080 | 52,21% | 58,3 | 96,6 |
| Agriculture | 402 | 1,39% | 17 | 61,3 |
| Industrie | 1584 | 5,48% | 37,6 | 93 |
| Construction | 1473 | 5,10% | 8,3 | 75,7 |
| Commerce, transports, services divers | 10342 | 35,81% | 48,4 | 88,6 |
| TOTAL | 28 881 | 100 | 50,5 | 92 |

Sources : derniers chiffres Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations complémentaires lieu de travail

88% des emplois du territoire communautaire sont issus du secteur tertiaire.

L'influence de l'agglomération montoise est importante. La zone d'emploi de Mont-de-Marsan draine en effet près de 161 000 habitants, soit 41 % de la population totale du département des Landes. Cette zone d'emploi jouit d'une attractivité démographique à l'exception des actifs qualifiés. Elle fait aussi partie des zones d'emploi qui ont résisté durant la crise financière de 2008 mais qui ont en revanche perdu de leur dynamisme.

3. Un cadre de vie remarquable et attractif

Le territoire revêt des espaces naturels et agricoles de qualité. Il est riche d'une très grande diversité d'écosystèmes à protéger et à valoriser pour leur biodiversité et leurs fonctions écologiques. L'agglomération s'est également dotée d'un Parc Naturel Urbain (PNU) composé de sites remarquables (Bostens, Bougues, Gaillères).

En matière d'attractivité, si l'agglomération est moins impactée par le tourisme littoral qu'une large partie du département, une politique culturelle ambitieuse a été initiée avec la création de deux équipements d'envergure : la marque « Théâtre de Gascogne » regroupant 3 théâtres (le Pôle à Saint-Pierre-du-Mont, le Pégly et le Molière à Mont-de-Marsan), et la Médiathèque du Marsan. Par ailleurs, depuis 2013, l'intercommunalité dispose d'un Office de tourisme, du commerce et de l'artisanat classé « Qualité tourisme » dont l'objectif est de mettre en place des politiques de développement et de promotion touristique mutualisées.

Mont de Marsan Agglomération est également dotée d'un certain nombre de formations dans l'enseignement supérieur et professionnel. L'IUT des Pays de l'Adour, rattaché à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA), accueille près de 320 étudiants et 34 enseignants. Le site montois est constitué de trois départements spécialisés dans le Génie Biologique, les Réseaux et Télécommunications, et Science et Génie des Matériaux. En pleine expansion, le site de l'IUT a bénéficié d'un appui de la communauté d'agglomération pour la construction de halles technologiques destinées aux travaux pratiques des étudiants et aux enseignants-chercheurs. Le monde universitaire étant étroitement lié à la recherche & développement, à l'innovation et aux technologies de pointes, l'IUT constitue un outil de développement local tant au niveau économique que culturel et social pour le territoire communautaire.

L'IUT dispense également des formations en cyber sécurité, en partenariat avec la Base Aérienne et Mont de Marsan Agglomération. Cette formation, associée au centre de cyber

sécurité de la Base Aérienne (centre principal en France), a pour objectif de fournir au monde civil et militaire des experts dans la lutte contre la cybercriminalité.

Les ouvertures récentes de l'école supérieure du Design des Landes (ESDL) et de l'école supérieure de management des Landes (ESML) viennent compléter les offres de formation existantes (17 sites proposant 96 formations).

Ces 2 écoles font partie intégrante du futur Parc Technologique « so watt » créé par Mont de Marsan Agglomération et subventionné par le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire. Ce parc souhaite s'appuyer sur le potentiel constitué par ces formations supérieures pour favoriser l'implantation et le développement d'entreprises grâce à la pépinière d'entreprises « la Fabrik » actuellement en activité. Ce parc sera structuré autour de 3 fonctions principales :

- immobilier d'entreprise ;
- recherche développement et transfert de technologie ;
- formation.

Au total, 1 300 étudiants sont accueillis à Mont-de-Marsan Agglomération.

4. La prise en compte des quartiers prioritaires

L'agglomération possède deux quartiers prioritaires relevant de la Politique de la ville définis à partir de la concentration de populations à bas revenus :

- le quartier du Peyrouat et par extension, Hélène Boucher et Gouillardet, à Mont-de-Marsan, qui compte 2 405 habitants,
- le quartier de la Moustey à Saint-Pierre-du-Mont avec 1 381 habitants.

Ainsi, 7 % de la population de l'agglomération montoise vivent au sein d'un quartier prioritaire :

- 8 % des habitants de Mont-de-Marsan,
- 15 % des habitants de Saint-Pierre-du-Mont.

La politique de la ville de l'agglomération montoise s'est construite au fil des années sur un principe de coopération qui a permis de mobiliser des partenaires autour d'un même objectif de solidarité. L'engagement fort des partenaires locaux a permis de signer un Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.) à l'échelle de l'agglomération ciblant les quartiers de Mont-de-Marsan et Saint-Pierre-du-Mont de 2007 à 2012. Ce contrat a été prorogé par deux avenants complémentaires en 2013 et 2014.

La mise en œuvre de la Politique de la ville dans ces quartiers a été relayée par la signature du contrat de ville de Mont de Marsan Agglomération, conclu pour une durée de 5 ans (2015-2020). Ce contrat formalise les engagements pris par l'Etat, les collectivités territoriales et les autres partenaires au bénéfice des quartiers défavorisés et fixe le cadre des projets de renouvellement urbain qui seront déployés et des actions à conduire.

Ce contrat s'inscrit dans une démarche intégrée et repose sur des orientations nationales. Il se décline en 3 volets d'actions liés à :

- l'emploi et le développement économique,
- l'habitat, le cadre de vie et les aménagements urbains,

- la cohésion sociale.

Défini par la loi du 1er août 2003, le Programme de rénovation urbaine (PRU) a pour finalité la restructuration et la requalification des quartiers avec pour objectif de rénover et d'améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants, d'offrir un nouvel environnement et de faciliter l'accès et l'ouverture des quartiers.

Sur l'agglomération montoise, la première opération, initiée en 2007 et finalisée en 2014, a concerné le quartier du Peyrouat avec pour aménagements importants un nouvel axe principal, un pôle éducatif (une crèche et une bibliothèque) ainsi que la démolition et la production de logements dans une logique d'habitat durable.

Grâce au nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), partie intégrante du contrat de ville, le second PRU (2017-2022) se poursuit sur les quartiers du Peyrouat et de la Moustey.

B) Les enjeux du territoire

Le tableau AFOM présente les principaux atouts, faiblesses, opportunités et menaces du territoire, en mettant l'accent sur les 6 thématiques prioritaires proposées par les contrats de ruralité.

1- L'accessibilité aux services publics et marchands et aux soins

| 1 - SERVICES A LA POPULATION ET SANTE | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ATOUPS | FAIBLESSES |
| <ul style="list-style-type: none"> - Cadre de vie - Bon niveau d'équipements et d'offres de services dans les domaines : <ul style="list-style-type: none"> o de l'enseignement o sociaux o d'accueil de petite enfance o en direction des personnes âgées o en direction du handicap - Bon niveau d'équipements et d'offres de soins (Hôpital) - Jeunes ménages - Présence de la BA 118 - Présence d'un milieu associatif dense - Plate forme sociale - Téléalarme du CD40 - Existence d'une Plate forme Territoriale d'Appui (Santé Landes) - Bon maillage en service de sécurité | <ul style="list-style-type: none"> - Accessibilité limitée de certains services (assistantes sociales...) - Horaires d'ouverture des guichets pas toujours adaptés - Vétusté des bâtiments - Mise en réseau d'équipements insuffisants des Maison d'Assistants Maternels et du Relais d'Assistants Maternelles. - Pas d'action coordonnée sur le soutien à la parentalité - Accueil TPS (toute petite section) difficile (locaux, personnel) - Saturation des Places d'accueil (petite enfance et Ehpad) - Disponibilité d'accès aux droits perfectible - Prévention perte autonomie des seniors - Manque de Mixité sociale |
| OPPORTUNITES | MENACES |
| <ul style="list-style-type: none"> - SDAASP - Réalisation d'une Analyse des besoins sociaux du CIAS du Marsan - Réalisation d'une étude sur la carte scolaire - PEDT - Plateforme sociale - Equipement numérique, fibre optique - Politique de la ville - Mutualisation CCAS/CIAS. - Renforcement du Tissu associatifs (dont le rôle du troisième age) - Nouvelles initiatives en matière d'accueil des personnes âgées | <ul style="list-style-type: none"> - Fragilité et perte d'attractivité économique du territoire - Mise aux normes des équipements - Bénévolat en baisse - Vieillesse de la population - Difficultés de recrutement (service d'aide à la personne) - Disparité des services - Précarité de la population - Tissu médical insuffisant - Maintien de formations d'enseignement supérieur (ex cinémagis) - Manque d'établissement dédié exclusivement à la psycho-gériatrie, - Manque d'habitat diversifié pour les seniors (pas de résidence autonomie) - Dépendance numérique et accès à la sécurité - Recrutement de pompiers volontaires difficile |

1.1 - Les acquis de Mont de Marsan Agglomération

Mont de Marsan Agglomération dispose d'un bon niveau d'équipements :

- en matière d'accueil de la petite enfance (RAM, crèches, plus de 300 assistantes maternelles, associations),
- en direction des personnes âgées (club de 3^{ème} âge, établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, services de soins infirmiers à domicile, services d'aide à domicile, portage de repas à domicile, bientôt une maison d'accueil temporaire),
- en direction du handicap (maison d'accueil spécialisée, association départementale de parents et amis de personnes handicapées mentales, établissement et services d'aide par le travail, résidence et services à la personne handicapée « Majourau »).

Par ailleurs, l'existence de la Plateforme sociale de Mont de Marsan Agglomération, première structure de ce type en France, permet de regrouper sur un même site, facilement accessible, 7 associations caritatives et d'offrir aux personnes en difficulté une prise en charge globale et optimisée.

La mise en œuvre du projet éducatif de développement de territoire (PEDT) et son renouvellement en 2019 traduit l'implication de l'agglomération et du monde associatif au projet éducatif en milieu rural.

Dans le domaine culturel, le territoire dispose d'une offre conséquente à travers son Théâtre de Gascogne qui regroupe 3 théâtres, son Musée et ses nombreuses manifestations (festival Marsan sur scène, Mont de Marsan Sculpture).

En matière de sécurité, le maillage est dense. L'accès aux services de gendarmerie pour les usagers nécessite un trajet inférieur à 20 minutes. L'accès à ces services passe également de plus en plus par des outils numériques (pré-plainte en ligne, applications mobiles...).

Le service départemental d'incendie et de secours s'appuie quant à lui sur 288 sapeurs pompiers professionnels et 1 500 sapeurs-pompiers volontaires dans le département.

1.2 - Les problématiques et défis :

En 2013, l'INSEE s'est intéressé à l'accessibilité des publics à différents services. Pour cela un panier d'équipements dit « transversal » ou « panier vie courante » a été défini. Ce panier recense les principaux services du quotidien (22 services) :

| Composition du panier « Vie courante » | |
|--------------------------------------------------|--------------------------------|
| Banque Caisse d'Epargne | Librairie, papeterie, journaux |
| Ecole de conduite | Station-service |
| Coiffure | Epicerie, Supérette |
| Restaurant | Collège |
| Police, gendarmerie | Ecole maternelle |
| Bureau de Poste, relais de poste, agence postale | Ecole élémentaire |
| Supermarché | Médecin omnipraticien |
| Boulangerie | Chirurgien-dentiste |

Dans les Landes, il est observé un contraste marqué entre l'est et l'ouest du département. Les communes du littoral disposent d'une offre très conséquente en termes d'équipements du

panier vie courante, contrairement à celles de l'est, qui regroupent, pour la plupart, entre 0 et 5 des équipements du panier sur 22, soit moins de 23% des services.

Il convient également de noter que quelques communes de l'est et du nord de Mont de Marsan se situent à plus de 10 minutes, en temps médian, d'accès de ce panier d'équipements. **L'enjeu en termes d'offres de services** est donc incontournable (difficulté d'accès aux services pour les habitants des communes rurales notamment, mais aussi pour une partie des habitants du secteur urbain par manque d'offres ou de mobilité).

Il est par ailleurs nécessaire de résoudre le problème d'accès au droit : droit à une assistante sociale pour les habitants des communes rurales notamment, demande trop faible pour les droits d'allocation personnalisée d'autonomie ou globalement pour une aide administrative.

S'agissant des seniors, il apparaît nécessaire d'agir sur la prévention de la dépendance, la prévention de l'adaptation du logement et de l'entrée en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes dans le cadre du parcours seniors ; la diversification de l'offre de logements adaptés pour les seniors.

S'agissant de la santé, la problématique réside dans l'accès aux soins en dehors des deux agglomérations. Cet accès est concentré sur Dax et Mont de Marsan et la demande se reporte de plus en plus sur les hôpitaux publics. L'un des principaux enjeux relatifs aux services de santé est **d'équilibrer l'offre de santé sur le territoire** de manière à garantir à tous un accès aux soins le plus complet possible. En tant que dispositif innovant et améliorant l'offre de soins, le développement de la télémédecine est ainsi encouragé dans le département et particulièrement dans l'agglomération avec le déploiement en cours de réseaux haut débit.

L'autre enjeu en matière de santé est l'anticipation des besoins à venir, la lutte contre la désertification médicale liée aux départs à la retraite de médecins non renouvelés et l'adaptation de l'offre à cette future demande. Il convient ainsi d'engager une réflexion sur les conditions d'attractivité des professionnels de santé, mais aussi de poursuivre le développement des MSP et Pôles de santé, de la télémédecine, de la bourse à l'installation, de Santé Landes et du Bus dentaire, afin de renforcer l'offre dans les zones déficitaires.

En matière de sécurité, il est à craindre une carence dans le renouvellement des sapeurs pompiers volontaires en raison des contraintes et du manque d'intérêt des jeunes.

Bien que le numérique constitue un facteur d'accessibilité aux services publics, il convient de relever qu'en matière de sécurité, la suppression des lignes fixes génère des difficultés pour le dispositif de téléalarme chez les personnes concernées.

1.3 - Les éléments de réponse portés par le territoire

Outre l'amélioration des équipements de services publics existants dans les communes (travaux d'accessibilité, agendas d'accessibilité programmée, déploiement de toilettes publiques,...), il convient de favoriser le maintien de ces services ou l'implantation de services manquants. Il apparaît ainsi nécessaire d'encourager le développement des usages numériques par un accompagnement adapté de type : contrat avec la poste, Maison de Services Aux Publics (MSAP) ou commune volontaire, bus « services publics itinérants ».

En matière de Santé, le vieillissement des médecins et le non remplacement des départs à la retraite mettent en évidence une carence médicale et alertent sur les difficultés à venir d'accès aux soins. Il conviendra, sous l'égide de l'Agence Régionale de Santé, d'établir un diagnostic précis de la situation, de proposer des solutions incitatives d'installation de jeunes médecins et de développer des mesures alternatives dans le domaine de la télémédecine.

Le renforcement des actions de la plateforme sociale permettrait d'investir davantage la théorie du développement social et de rénover l'action sociale locale pour la rendre plus efficace et efficiente.

Enfin, améliorer la coordination entre les acteurs sur les différents domaines (handicap, action sociale, petite enfance) et assurer une meilleure identification de l'offre de Mont de Marsan Agglomération sont des actions de renforcement des politiques qui devront être menées.

2- La redynamisation des bourgs centres et le soutien au commerce de proximité

| 2 - REVITALISATION DES BOURGS CENTRES | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ATOUTS | FAIBLESSES |
| <ul style="list-style-type: none"> - Démographie (hausse de la population) - Niveau d'équipement des bourgs - Rénovation des centres-bourgs - Maillage fort « pôle urbain - communes rurales » - Renouvellement de population (armée) - SCOT et PLH - Logique communautaire - Multiples ruraux qui fonctionnent - Production de logements conventionnés | <ul style="list-style-type: none"> - Faibles niveaux de revenus - Vieillesse de la population - Précarité énergétique des bâtiments - Difficulté de maintien des services et commerces en milieu rural - Mise aux normes des bâtiments - Peu d'acteurs locaux de la promotion / Logements conventionnés |
| OPPORTUNITES | MENACES |
| <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre du PLUi - Emergence de nouvelles pratiques - Valorisation des qualités paysagères - Projet d'habitat multi-générationnel - Actions cœur de ville | <ul style="list-style-type: none"> - Attraction/aspirations par le cœur urbain - Etalement urbain - Dépendances automobiles - Développement du commerce de périphérie - Peu d'opérateurs d'aménagements |

Enjeux :

2.1- Les acquis de Mont de Marsan Agglomération

Grâce à sa politique de rénovation des bourgs, Mont de Marsan Agglomération a contribué à embellir les 17 bourgs membres de la CA et à améliorer la qualité de vie des habitants.

Tous les bourgs ont à cœur de créer une centralité, à travers des espaces publics et/ou récréatifs, des équipements associatifs, une offre résidentielle de qualité, des commerces de proximité. A cet effet, le déploiement des documents d'urbanisme (SCOT et bientôt PLUi), de Programme Local de l'Habitat, traduisent une volonté d'aménagement régulée et attractive du territoire.

2.2 - Les problématiques et défis

Il convient de lutter contre l'étalement urbain, en renforçant les cœurs des villes de l'agglomération, tout en permettant aux communes rurales de s'organiser de façon maîtrisée autour de leurs bourgs en fidélisant la clientèle locale et/ou de passage.

Afin d'orienter le développement de l'habitat dans ce sens, il est indispensable de favoriser la maîtrise du foncier tant sur les opérations privées que publiques (formes urbaines, typologies, type de logements, prix...) afin de :

- favoriser un développement équilibré du territoire (urbain/rural - avec un objectif défini par le SCOT de réduire la consommation foncière de 50% par rapport à la consommation moyenne des 10 dernières années) ;
- préserver les qualités urbaines, paysagères et architecturales des communes rurales ;
- développer des opérations d'habitat multi-générationnel (maintien sur les communes des personnes âgées, sauvegarde du patrimoine architectural,...) ;
- recentrer le développement au plus près des zones d'habitat (cœur urbain) et des réseaux de transports ;
- poursuivre le développement d'activités en lien avec la couverture numérique.

Par ailleurs, il existe une concentration de l'offre commerciale sur les pôles urbains de Mont de Marsan et Saint-Pierre du Mont représentant près de 95 % de l'offre du territoire. Les commerces sont en grande partie tournés vers une offre de grande distribution. Les 2 pôles commerciaux de Carrefour au nord-est de Mont de Marsan et du centre commercial de Leclerc « le Grand Moun » à Saint Pierre du Mont, drainent et attirent à eux seuls toutes les franchises et les habitants de l'agglomération voire au delà.

Le Grand Moun s'étale sur plus de 40 000 m² de surface commerciale et regroupe 87 boutiques.

Il est donc important de maintenir et de favoriser en parallèle une offre commerciale de proximité dans les bourgs afin de préserver leur vitalité.

2.3 - Les éléments de réponse portés par le territoire

Grâce aux dispositifs existants dans le domaine de l'urbanisme, il convient de pérenniser le commerce de proximité en centre-ville et centre-bourgs en favorisant un développement harmonieux entre les zones d'activités périphériques et les commerces de proximité.

La convention « action cœur de ville », signée en septembre 2018, constitue une première réponse de revitalisation du centre-ville de Mont de Marsan. Les actions qui seront menées visent à privilégier les opérations d'habitats collectifs en centre-ville et développer les commerces de proximité et innovants (boutique éphémères, économie sociale et solidaire...).

Ce programme s'accompagne d'un moratoire sur les autorisations accordées à des grandes surfaces commerciales qui souhaiteraient s'installer en périphérie du centre-ville.

Ces décisions participent à la revitalisation des centres-bourgs dès lors que l'offre commerciale diffuse se restreint.

Les actions visant à maintenir les commerces existants dans les bourgs ruraux à travers le contrat de ruralité viendront compléter harmonieusement cette action.

3- Le développement de l'attractivité

| 3 - ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ATOUS | FAIBLESSES |
| <ul style="list-style-type: none"> - Cadre de vie - Offre culturelle de qualité - Offre commerciale complète à l'échelle de l'agglomération - Tissu artisanal dense géographiquement et bien positionné sur le territoire - ZA existantes (foncier disponible et à requalifier) et pépinière la Fabrik - Economie résidentielle forte (98% de l'emploi) - Entreprises structurantes pour le territoire dans des filières stratégiques à l'échelle des Landes - Tissu important de PME et TPE (< à 10 salariés) - Réseau haut débit (fibre optique) - Sites touristiques (dont Parc Naturel Urbain et Base de loisirs) - Patrimoine riche au croisement de trois entités paysagères : Chalosse, Massif forestier, Gers - Projet « Landes Intérieures » - Fonds patrimonial ancien | <ul style="list-style-type: none"> - Desserte routière et ferrée insuffisantes - Réduction du nombre de trajets ferroviaires Mont de Marsan - Bordeaux - Manque de filière économique locale - Disparition progressive des commerces de bouche en centres-bourgs - Entreprises artisanales et commerciales vieillissantes - Population à faible revenu - Offre de formation professionnelle insuffisante - Tissu économique axé sur l'économie présente - Forte dépendance de l'emploi public et de celui de la BA118 - Territoire étalé et zone blanche - Peu d'offres de lits - Absence de camping - Image de territoire et patrimoine méconnus - Durée du chômage qui s'allonge dans les Quartiers Politique de la Ville (QPV) |
| OPPORTUNITES | MENACES |
| <ul style="list-style-type: none"> - Programme de rénovation de l'habitat - Label Scène Nationale - Projet muséal autour de la sculpture figurative - Programme « Action cœur de ville » - Accompagner les créations et reprises d'entreprises - Périmètre QPV (allègement de charges) - Recyclage urbain - Richesse agricole et forestière. - Faire vivre un observatoire économique - Conventions autour des usages du numérique, lien avec Territoire Santé Numérique, - Tourisme vert - Eurovéloroute « Scandibérique » - Patrimoine aéronautique (Musée de la Base Aérienne) | <ul style="list-style-type: none"> - Appauvrissement de la population - Départ de la population qualifiée - Aspiration des entreprises vers d'autres agglomérations et faible création d'entreprises nouvelles - Evasion commerciale vers les centres commerciaux et commerces en périphérie urbaine - Des filières locales fragilisées (sanitaires, climat, biosécurité) - Difficultés dans la transmission des entreprises artisanales et commerciales |

3.1 - Les acquis de Mont de Marsan Agglomération

Acquis culturels :

L'activité culturelle dans toutes ses dimensions (éducation artistique, pratiques musicales avec le conservatoire et les écoles de musique ; spectacle vivant avec le Théâtre de Gascogne et les festivals, patrimoine avec le Musée Despiau Wlérick, richesse du tissu associatif,...) et la notoriété artistique d'une ville préfecture telle que Mont de Marsan, constituent un indéniable facteur d'attractivité, de stabilisation des populations, de qualité de vie et un formidable générateur de lien social.

Révéléateur de dynamisme et facteur de la promotion du territoire, l'engagement culturel :

- vient en renfort d'autres politiques publiques en œuvre sur le territoire (politiques de la ville, sociale, éducative, touristique et économique, dynamisation du centre-ville, ...)
- contribue également à renforcer « l'esprit communautaire » qui relie les communes membres et développe un sentiment d'appartenance positif. L'exemple du festival « Marsan sur Scènes », qui se prolonge désormais par des résidences artistiques décentralisées dans les communes, ou celui de la représentation des communes dans la fréquentation du Théâtre de Gascogne, en sont de belles illustrations.

Par ailleurs, Labellisé "musée de France" et "4ème musée d'Aquitaine" le musée montois est spécialisé dans la sculpture figurative française entre 1880 et 2000, avec un ensemble important pour la période de l'entre deux guerres, autour de l'oeuvre des deux sculpteurs d'origine montoise, Charles Despiau et Robert Wlérick.

La richesse de ses collections, qui comptent plus de 2 200 sculptures et le cabinet d'art graphique orienté sur la production des sculpteurs de cette période, placent le musée Despiau-Wlérick au 1er rang national dans cette spécialité parmi l'ensemble des musées français.

Acquis touristiques :

Les spécificités du territoire se caractérisent par :

- la présence d'un Parc Naturel Urbain.

Mont de Marsan Agglomération s'est engagée dans une démarche de valorisation de son patrimoine naturel et architectural qui s'inscrit dans la politique du « 1% Paysage et Développement » liée à la réalisation de l'A65 (Langon - Pau). Le Parc Naturel Urbain (PNU) vise à :

- préserver la richesse naturelle et valoriser le patrimoine bâti qui font la singularité de ces entités géographiques ;
 - permettre aux habitants de l'agglomération du Marsan et des autres territoires, de trouver des espaces de promenade et/ou de loisirs qui répondent à leurs attentes ;
 - participer à l'éducation à l'environnement en constituant un support pédagogique, notamment pour les scolaires.
- la présence de l'Eurovéloroute « Scandibérique » qui traverse notre agglomération.

Ce nouvel itinéraire, relie Trondheim, en Norvège, à Saint-Jacques-de-Compostelle, en Espagne. En tout, plus de 5 000 km, dont 1 600 en France, permettront de découvrir 19 départements. Parmi ceux-ci, les Landes seront traversées d'Est en Ouest.

- l'existence d'une base de loisirs « Menasse ».

Au cœur d'un domaine forestier de plus de 120 hectares situé à Saint-Pierre-du-Mont, la base de loisirs offre une gamme diversifiée d'activités sportives et de détente autour de :

- son lac de baignade labellisé « handiplage » et sa plage de sable blanc de 7 000 m² permettant de profiter des plaisirs aquatiques ;
 - un second bassin de 2 hectares réservé à la pratique de la pêche en eau douce ;
 - une aire de jeux accessible aux personnes handicapées ainsi qu'un terrain de volley-ball.
- la présence d'événements touristiques de qualité : fêtes de la Madeleine, festival de flamenco, fêtes patronales...

Acquis économiques :

La structure économique du territoire est très largement composée d'entreprises locales qui, au fil du temps, se sont développées en gagnant de nouveaux marchés et/ou en développant de nouveaux produits. L'offre foncière importante (Zones d'Activités existantes ou à requalifier) et le développement de la fibre optique constituent des atouts indéniables pour l'attractivité économique.

3.2 - Les problématiques et défis

L'attractivité du territoire passe par la poursuite de l'engagement culturel. Il s'agit d'améliorer le positionnement culturel de Mont de Marsan Agglomération tant au niveau institutionnel que géographique afin d'en faire un atout touristique incontesté.

L'offre de formation, bien que réelle avec 1 300 étudiants sur le territoire, est sous exploitée. Elle doit être soutenue afin de maintenir sur le territoire une jeunesse dynamique et attractive pour les entreprises.

D'un point de vue touristique, le territoire souffre d'une offre mal structurée et d'un manque d'hébergements de plein air (campings).

Le tissu économique est constitué de PME/PMI qui méritent la plus grande attention. Les grandes entreprises sont peu nombreuses, ce qui limite les risques pour le territoire en période de crise mais ne favorise pas le développement de réseaux de sous-traitants. Il convient donc de renforcer notre politique de recherche active et d'accompagnement des entreprises voulant s'installer.

3.3 – Les éléments de réponse portés par le territoire

Renforcement de l'attractivité culturelle :

La démarche de labellisation de notre politique culturelle est une réponse pour développer le rayonnement et l'attractivité du territoire.

Un nouveau Projet Scientifique et Culturel autour de la sculpture figurative est en cours de rédaction : il aura vocation à faire du Musée Despiau-Wléricq un atout d'attractivité touristique incontestable.

Maintenir une offre de formation universitaire de qualité et suffisamment représentative sur le territoire

La création d'un Master en sécurité à l'IUT de Mont de Marsan peut préfigurer une spécialisation du territoire en matière d'expertise en cyber sécurité avec la base aérienne 118 comme figure de proue. Les forces armées françaises, et notamment celles de l'armée de l'Air et de la BA 118 à Mont-de-Marsan, sont au premier chef directement sensibilisées à ces thématiques.

Un partenariat a été établi entre l'IUT, Mont de Marsan agglomération et la BA118. Ce partenariat s'est traduit par une convention « Smart Base ». Il repose sur la volonté :

- de créer des synergies avec les offres de formations prodiguées sur le territoire par le biais du département Réseaux et Télécommunications de l'IUT de Mont de Marsan,
- d'impulser un écosystème autour de ces savoir-faire. Cette convention « Smart Base » est la deuxième en France de ce type. Elle consiste à ouvrir une base militaire sur son environnement pour mieux exploiter le capital qu'elle renferme en recherchant, par le biais de l'innovation, à nouer des partenariats.

Le maintien de l'offre de formation devra passer par le développement de logements pour étudiants.

Structurer, valoriser et qualifier l'offre touristique existante

Cela passe par le développement :

- du tourisme vert (hébergement de plein air) et de la mobilité douce ;
- de la notoriété de l'agglomération pour en faire une destination touristique ;
- des clientèles de niche (haut de gamme, familiale, seniors) ;
- d'événements en lien avec les atouts de l'agglomération : monuments historiques, musées, théâtres, manifestations sportives (Mounride, marathon), et festives.

Accompagner les entreprises locales et extérieures dans leur développement et leur implantation

Pour maintenir et développer le tissu économique local, il apparaît aujourd'hui nécessaire :

- d'assurer la promotion du territoire (marketing territorial) ;
- d'assurer des conditions de desserte de qualité (déplacements fer, route mais aussi et surtout réseau numérique très haut débit) ;
- de favoriser la mise en réseau des acteurs ;
- de valoriser l'apport de la présence de la BA118, atout important pour l'économie et le patrimoine du territoire ;

- de favoriser le développement d'entreprises innovantes valorisant les nouvelles technologies du numérique (cyber sécurité, agriculture numérique, services au maintien à domicile des personnes âgées, logiciels libres...), en lien également avec le design, les énergies renouvelables ;
- de requalifier les sites anciens et les friches urbaines (souvent bien situés) pour les rendre attractifs et favoriser le recyclage urbain comme alternative à l'étalement urbain ;
- de développer les circuits courts ;
- de valoriser la filière agricole et forestière.

4- La mobilité et l'accessibilité du territoire

| 4 - MOBILITES, DEPLACEMENTS ET ACCESSIBILITE | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ATOUS | FAIBLESSES |
| <ul style="list-style-type: none">- Existence d'un Réseau de transport urbain (TMA)- Mise en œuvre d'un TAD et d'un TAD pour personnes à mobilité réduite (PMR) au 1^{er} janvier 2019- Présence d'une gare SNCF- Autoroute- Plan cyclable- Aires de covoiturage et Parc relais- SCOT | <ul style="list-style-type: none">- Territoire étendu- Important réseau de voirie à entretenir- Centre urbain encombré (contournement voie nord non terminé)- Prédominance de l'automobile- Insuffisances d'aires de covoiturage |
| OPPORTUNITES | MENACES |
| <ul style="list-style-type: none">- Implantation de bornes électriques- Nouvelles solutions de déplacement, liaisons douces- Développement de modes alternatifs de déplacement- Euro-véloroute- Plan vélo du gouvernement | <ul style="list-style-type: none">- Difficultés de financement de nouveaux services de transport- Report LGV GPSO- coût de l'autoroute (déport de la circulation des camions sur le réseau secondaire) |

4.1 - Les acquis de Mont de Marsan Agglomération

Le 8 juin 2011, le conseil communautaire a adopté le Plan Global de Déplacements (PGD). Le PGD est un projet pour les 10 prochaines années (horizon 2020). Il vise à rationaliser la place de la voiture, favoriser le développement des modes de transports alternatifs à la voiture que sont les transports collectifs, les modes doux, développer l'intermodalité, et trouver une cohérence entre urbanisme et déplacements.

Soucieux d'offrir une offre de mobilité diversifiée, Mont de Marsan Agglomération a mis en œuvre :

- dans le cadre de sa compétence « transports urbains », un « Transport à la Demande » en direction des habitants des communes rurales ;
- des bornes de recharge électrique pour inciter le développement de véhicules propres.

Dans le même temps, le déploiement de 4 parkings relais, en complément d'aires de covoiturages, a été mis en œuvre afin d'inciter l'utilisation des réseaux de transports en communs.

4.2 - Les problématiques et défis

Les déplacements des ménages de l'agglomération sont caractérisés par l'usage quasiment systématique de la voiture individuelle. En effet, en 2013, 82 % des déplacements s'effectuaient avec le véhicule personnel. La marche à pied est le second mode de transport le

plus utilisé (7 % des déplacements), devant les deux roues (5 %) et les transports en commun (2 % des déplacements).

Le taux de motorisation des ménages de l'agglomération est important. Seulement 11 % des ménages ne disposent d'aucune voiture (16 % à l'échelle nationale) ; sur Mont-de-Marsan ce taux s'élève à 15 % alors qu'il est seulement de 7 % à Saint-Pierre du Mont, bien en dessous de la moyenne nationale.

Afin de limiter l'usage de la voiture individuelle dans les déplacements quotidiens vers le pôle urbain, il semble primordial de développer une offre en transport performante et adaptée aux caractéristiques rurales du territoire.

La mobilité est à la fois une clé pour lutter contre l'isolement, un moyen d'accès aux services et à l'emploi et une nécessité pour permettre le maintien de la population en milieu rural. Le principal enjeu au sujet des transports collectifs consiste en l'amélioration d'une offre quantitativement satisfaisante, en l'adaptant davantage aux besoins des usagers.

La majorité du réseau cyclable se situe sur les avenues et routes reliant le centre-ville aux couronnes extérieures.

Le réseau piétonnier est également peu dense. Il se situe dans le cœur de ville de Mont de Marsan et relève principalement d'une adaptation due à la configuration des rues (étroitesse).

4.3 - Les éléments de réponse portés par le territoire

L'amélioration d'une offre satisfaisante se traduit notamment par l'identification des initiatives, leur encouragement et le déploiement de solutions locales de mobilité, le développement des liaisons douces dans les projets d'aménagement urbain et le développement d'une culture du partage de la voie et des espaces publics (sans avoir forcément à séparer tous les flux).

Afin de valoriser les transports dits « alternatifs », il convient d'investir dans le réseau cyclable et piétonnier encore insuffisant à l'échelle du Mont-de-Marsan Agglomération :

- Récemment, la Scandibérique a fait l'objet d'aménagements sur sa partie ouest, permettant de terminer ce barreau cyclable qui traverse d'est en ouest les communes de l'agglomération tout en empruntant les pôles des communes traversées, dont le centre-ville de Mont de Marsan.
- Avec ses 16 km de berges, la ville de Mont-de-Marsan veut refaire vivre ses 3 rivières et mettre en valeur son patrimoine en créant de nouveaux espaces pour les piétons, vélos mais aussi les personnes à mobilité réduite. Le projet s'étend sur la totalité des berges des rivières de la Midouze, de la Douze et du Midou et a déjà permis de créer un lieu de promenade, de repos sur les quais de la Midouze, Silguy et Méchin.
- La réhabilitation des chemins de halage sur les berges de la midouze à partir de la sortie de Mont de Marsan permettrait de rayonner à pied ou en vélo le long de la rivière.

Par ailleurs, la phase 3 du boulevard Nord permettra d'achever le désencombrement Nord de Mont de Marsan en favorisant les flux routiers Est/Ouest.

Enfin, il y a lieu de maintenir l'effort de densification autour des centres-villes/centres-bourgs.

5- La transition écologique et énergétique

| 5 - TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ATOUS | FAIBLESSES |
| <ul style="list-style-type: none"> - Fort ensoleillement - Gisement agricole pour la méthanisation - Forte ressource en bois - TEPOS, TEPCV - Géothermie - OPAH - Sites PNU - Poumon forestier - Rivières - Grands parcs urbains en intra - PLUI - Taux de revalorisation des déchets (SICTOM) à 78,82% | <ul style="list-style-type: none"> - Patrimoine bâti ancien et énergivore - Manque d'information sur les dispositifs d'accompagnement - Capacité d'investissement limitée des acteurs privés et publics - Filière bois insuffisamment exploitée - Photovoltaïque sur foncier Naturel forestier - Etalement urbain peu maîtrisé - Collecte des déchets de venaison non organisée - Sensibilité environnementale de la population insuffisante |
| OPPORTUNITES | MENACES |
| <ul style="list-style-type: none"> - Photovoltaïque bâtementaire (autoconsommation) - Réseau de chaleur - Méthanisation - Eco quartier en devenir sur le Peyrouat - Education à l'environnement en direction des particuliers, entreprises, et des enfants - Gestion publique des déchets de venaison et d'animaux morts | <ul style="list-style-type: none"> - Réglementation thermique de plus en plus contraignante financièrement (RT2020) - Impact du coût du GAZ et de l'électricité - Tensions sur la ressource en eau (quantité et qualité) |

5.1- Les acquis de Mont de Marsan Agglomération

Mont de Marsan agglomération s'est lancée en 2014 dans 2 démarches : Territoire à Energie Positive (TEPOS) et « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte" (TEPCV)

- Un TEPOS est un territoire qui vise l'objectif de réduire ses besoins d'énergie au maximum, par la sobriété et l'efficacité énergétiques, et de les couvrir par les énergies renouvelables locales ("**100% renouvelables et plus**"). Il intègre par ailleurs la question de l'énergie dans un engagement politique, stratégique et systémique en faveur du **développement local**.
- Un TEPCV se caractérise par la promotion d'actions exemplaires et un soutien à la commande publique « verte ». Mont de Marsan agglomération s'engage dans une démarche permettant d'atteindre l'équilibre entre la consommation et la production d'énergie à l'échelle locale en réduisant autant que possible les besoins énergétiques et dans le respect des équilibres des systèmes énergétiques nationaux

La mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) en milieu urbain et d'un Programme d'intérêt Général (PIG) en milieu rural permet de soutenir la rénovation de l'habitat. Le programme d'aide à la construction de logements sociaux permet lui de soutenir la production de logements sociaux dans les bourgs centre.

5.2 - Les problématiques et défis

Le principal défi actuel consiste à maîtriser la croissance urbaine dans les communes rurales afin d'éviter l'étalement urbain et de privilégier la densification des centres bourgs.

Il conviendrait également de s'appuyer plus fortement sur une filière bois qui est insuffisamment exploitée.

La communication sur les différents dispositifs mis en œuvre par l'agglomération doit être améliorée.

La ressource en eau sera dans les prochaines années un défi à surmonter afin d'éviter le gaspillage.

5.3 - Les éléments de réponse portés par le territoire

Mont de Marsan Agglomération entend poursuivre le travail sur la sobriété énergétique et sur le développement des énergies renouvelables en s'appuyant sur les démarches existantes de TEPCV, TEPOS.

Dans le même temps, en fonction des capacités financières de l'agglomération, il y aura lieu de prioriser la réalisation d'équipements liés aux déplacements doux (voies piétonnes, pistes cyclables...).

Pour mieux gérer la ressource en eau, le transfert de la compétence « eau et assainissement » vers l'agglomération constituera une opportunité pour améliorer le taux de rendement du réseau.

Le SICTOM dispose d'un taux de valorisation des déchets élevé (78,82%). Il convient de soutenir son action en faveur de la revalorisation des déchets et l'enfouissement des containers.

Dans cette logique de réduction des déchets, il est nécessaire également de renforcer les actions de sensibilisation de la population à la préservation de l'environnement.

Enfin, face à la problématique des déchets de venaison, l'agglomération souhaite structurer avec les associations de chasseurs, la récupération et la valorisation des déchets de chasse et des animaux morts.

6- La cohésion sociale

| 6 - COHESION SOCIALE | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ATOUS | FAIBLESSES |
| <ul style="list-style-type: none"> - Cadre de vie - Médiathèque du Marsan : service récent - Réseau de lecture publique (huit bibliothèques implantées sur le territoire) - Bon niveau d'équipements sportifs et culturels sur l'ensemble du territoire - Présence de nombreux clubs sportifs et d'activités culturelles | <ul style="list-style-type: none"> - Dessertes ferrées insuffisantes - Manque de filière économique locale - Population à faible revenu - Offre de formation diplômante insuffisante - Piscines vieillissantes et peu nombreuses - Quartiers prioritaires en difficulté d'insertion - Offre en direction de la jeunesse non organisée - Isolement des seniors |
| OPPORTUNITES | MENACES |
| <ul style="list-style-type: none"> - Programme de rénovation de l'habitat - Contrat de ville et Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) - Réseau d'éducation prioritaire (REP) - Programme Cœur de ville - Mutualisation pour optimiser les moyens et équipements (sport et jeunesse) - Loi ASV (adaptation de la société au vieillissement) en faveur des services d'aide à domicile - Développement social local | <ul style="list-style-type: none"> - Appauvrissement de la population - Départ de la population qualifiée - Aspiration des entreprises vers d'autres agglomérations - Absence d'actions de développement social structurantes et sur le long terme |

6.1- Les acquis de Mont de Marsan Agglomération

Sur le volet cohésion sociale, il est important de rappeler la signature du Contrat de Ville avec Mont de Marsan et Saint Pierre du Mont, qui concerne les deux quartiers prioritaires du Peyrouat et de la Moustey.

L'évolution de ces quartiers est marquée par l'absence de mixité sociale. Il s'agit de quartiers dont les habitants connaissent des difficultés d'accès aux différents services et des difficultés d'insertion professionnelle. Les enjeux du Contrat de Ville sont nombreux et concernent notamment la réhabilitation des quartiers, l'action en faveur du développement économique et de l'emploi ainsi que des actions en faveur de l'éducation.

Sont prises en compte également les problématiques d'accès aux soins, les politiques de sécurité et de prévention de la délinquance. Le contrat de ville veille à favoriser la vie associative et à rechercher la participation des habitants tout au long de sa mise en œuvre.

Sur les politiques sportives et culturelles, le territoire de Mont-de-Marsan Agglomération est bien doté en équipements : présences de nombreux stades, courts de tennis, de 3 théâtres et

d'une Médiathèque. A ce titre la politique de lecture publique a été développée via une mise en réseau d'équipements et l'aide en acquisition d'ouvrages.

Ces équipements sont occupés en outre par un dispositif associatif dense mais néanmoins en recul (les jeunes se sentent moins investis pour remplacer les bénévoles vieillissants).

6.2 - Les problématiques et défis

Le principal enjeu consiste à garantir l'égal accès de tous les habitants du territoire à l'offre et aux services publics, et de maintenir l'irrigation des territoires ruraux, notamment envers un public éloigné.

Il convient également d'adapter l'offre de logements au vieillissement de la population et à la structuration nouvelle des familles composées de petits ménages.

Face à ce vieillissement de la population, préserver et développer la mixité sociale et intergénérationnelle constituent un enjeu majeur : la mise en œuvre d'une véritable politique jeunesse à l'échelle de l'agglomération, en lien avec nos quartiers politiques de la ville constitue en ce sens une priorité.

Le développement des ressources numériques représente également un enjeu de cohésion sociale en permettant le développement d'offres de services publics à distance comme la télémédecine, la gestion de la relation citoyen.

6.3 - Les éléments de réponse portés par le territoire

Pour favoriser l'accès aux services publics des habitants du territoire, plusieurs mesures doivent être mises en œuvre. Elles touchent à la fois aux équipements eux mêmes (rénovation, amélioration des infrastructures et équipements publics, de l'habitat social) et/ou aux utilisateurs (actions en faveur de l'économie sociale et solidaire, du développement social local, accès au numérique).

La mise en œuvre du programme « actions cœur de ville » prévoit dans les pistes de réflexions de repositionner du service public en cœur de ville afin de le rendre plus attractif.

En parallèle, pour toucher les publics empêchés en milieu rural, une initiative de type « bus itinérant » pourrait être suggérée pour offrir un service public accessible.

La prise de compétence jeunesse permettra de développer une offre aux jeunes de notre agglomération qui viendrait compléter celle en direction des enfants.

C) Etat des lieux des démarches en cours en matière de développement local, de cohésion sociale et d'attractivité

1. Bilan des principales mesures des comités interministériels aux ruralités (déclinaison locale du tableau de bord de suivi départemental)

La déclinaison locale des mesures actées lors des comités interministériels aux ruralités (CIR) s'est incarnée dans la mise en place d'un comité de suivi départemental des mesures du CIR dans les Landes qui s'est réuni à deux reprises, le 26 mai et le 16 septembre 2016.

En 2017, dans le cadre de la Conférence nationale des territoires, un dialogue renouvelé a été engagé avec les collectivités. Dans le prolongement des deux premiers comités départementaux, un troisième comité a été organisé par la préfecture des Landes le 19 octobre 2017 autour des mesures en faveur de la ruralité des territoires. Des échanges de qualité ont eu lieu avec les collectivités présentes sur l'importance du rôle des acteurs publics locaux dans la dynamique des territoires ruraux et la nécessité de construire avec ces territoires des relations de confiance et de responsabilité.

Pour le territoire de la CA Mont de Marsan Agglomération, les principales mesures (qui sont reportées de manière exhaustive dans le tableau ci-dessous) ont concerné notamment :

- l'élaboration conjointe, avec le Conseil départemental des Landes et en association avec les opérateurs, du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) ;
- l'ouverture d'une MSP sur la commune Benquet (la MSP de Benquet fait partie des 13 MSP en fonctionnement et dont le projet de santé est validé dans le département des Landes) ainsi que d'un centre de santé dans un « quartier politique de la ville » de Mont de Marsan ;
- un contrat local de santé Mont-de-Marsan/Saint-Pierre-du-Mont ;
- l'installation de 10 bornes de recharge électrique ;
- le territoire de Mont de Marsan Agglomération déclaré lauréat à l'appel à projets « territoires à énergie positive vers la croissance verte » (TEPCV) ;
- le territoire des « **Landes Intérieures** » retenu dans le cadre du deuxième appel national à projets relatif aux contrats de structuration des pôles touristiques territoriaux (SPôTT) ;
- la candidature retenue de la ville de Mont-de-Marsan au programme national « Action Coeur de Ville ».

| Priorité | Thème | CIR | Mesure | Axe stratégique du CR | Etat d'avancement au 1 ^{er} trimestre 2017 |
|----------------------------------------------------|-----------------------------|---------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1 – Garantir à tous l'égalité d'accès aux services | Accès aux services de santé | CIR de Ve-soul (Haute-Saône) du 14 septembre 2015 | Maisons de santé pluri-professionnelles (MSP) | 1- Accès aux services publics et marchands et aux soins | <p><u>Aides ponctuelles de l'ARS</u> : jusqu'à 50 K€ pour les zones fragiles et 30 K€ pour les zones où l'offre médicale est insuffisante : accompagnement à la conception du projet de santé et à la structuration juridique ; aide au démarrage de la coordination.</p> <p>- 1 MSP, dont le projet de santé est validé, est en fonctionnement sur la commune de Benquet ;</p> <p>- 1 centre de santé publique, « Le Phare », a été inauguré le 8 décembre 2017 à Mont-de-Marsan, dans le quartier du Peyrouat, pour garantir l'accès aux soins et à la santé pour tous.</p> |
| 1 – Garantir à tous l'égalité d'accès aux services | Accès aux services de santé | CIR de LAON (Aisne) du 13 mars 2015 | Signature de contrats de Praticien Territorial en Médecine Générale (PTMG) | 1- Accès aux services publics et marchands et aux soins | 6 contrats de Praticien Territorial en Médecine Générale (PTMG) ont été signés sur le territoire de Mont de Marsan Agglomération. |
| 1 – Garantir à tous l'égalité d'accès aux services | Accès aux services de santé | CIR de LAON (Aisne) du 13 mars 2015 | Accélérer le déploiement des expérimentations en télémédecine | 1- Accès aux services publics et marchands et aux soins | <p>- Création d'une cellule territoriale d'appui « Santé Landes » pour favoriser le maintien à domicile. Santé Landes coordonne les méthodes d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie (MAIA).</p> <p>- Expérimentation de 3 projets de télémédecine sur le territoire de la Communauté d'agglomération, dont un projet de télémédecine sur la rétinopathie diabétique entre le CH de Mont-de-Marsan et les MSP de Labrit, Hagetmau, Samadet ainsi qu'un cabinet médical montois.</p> |
| 1 – Garantir à tous l'égalité d'accès aux services | Accès aux services de santé | CIR de LAON (Aisne) du 13 mars 2015 | Conseil territorial de santé | 1 – Accès aux services publics et marchands et aux soins | Le Conseil Territorial de Santé a été installé le 13 décembre 2016. |
| 1 – Garantir à tous l'égalité d'accès aux services | Accès aux services de santé | CIR de LAON (Aisne) du 13 mars 2015 | Contrats locaux de santé | 1 – Accès aux services publics et marchands et aux soins | <p>Signature d'1 contrat local de santé (CLS) Mont-de-Marsan/ St-Pierre du Mont. Dans ce cadre, le centre de santé publique « Le Phare » devrait mener des actions de prévention et de santé publique à destination des habitants.</p> <p>Une Rencontre est programmée avec le maire pour relancer les travaux de ce contrat local de santé.</p> |

| | | | | | |
|----------------------------------------------------|----------------------------|---------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1 – Garantir à tous l'égalité d'accès aux services | Accès aux services publics | CIR de Privas (Ardèche) du 20 mai 2016 | Assurer une plus grande cohérence dans l'évolution des services publics en lien avec les SDAASP | 1- Accès aux services publics et marchands et aux soins | <p>Le SDAASP des Landes a été arrêté le 22 mai 2018. Issu d'une large concertation, il a été largement diffusé. Il est consultable sur les sites internet des services de l'Etat dans les Landes et du Conseil départemental.</p> <p>Le SDAASP 40 définit un programme de 40 actions, présentées sous la forme de fiches actions détaillées, autour des 4 orientations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - améliorer la mobilité des usagers et des services, - conforter l'offre de soins et l'attractivité pour les professionnels de santé, - renforcer l'accessibilité des services au quotidien, - développer les services pour plus de solidarité et l'accès à ces dispositifs. |
| 1 – Garantir à tous l'égalité d'accès aux services | Education en milieu rural | CIR de VESOUL (Haute Savoie) du 14 septembre 2015 | Attendre 100 % des écoles rurales couvertes par un projet éducatif territorial et faciliter le développement des activités périscolaires | 1 – Accès aux services publics et marchands et aux soins | <p>La CA compte un projet éducatif de développement de territoire (Pedt). Ce projet est en cours et se termine le 31 août 2019.</p> <p>Ce Pedt de qualité traduit la bonne implication de la collectivité ainsi que du monde associatif local dans la mise en œuvre d'un véritable projet de territoire en faveur des élèves et des enfants de l'agglomération.</p> |
| 1 – Garantir à tous l'égalité d'accès aux services | Education en milieu rural | CIR de PRIVAS (Ardèche) du 20 mai 2015 | Renforcer la mobilisation des communes rurales pour l'accueil de jeunes en mission de service civique | 1 – Accès aux services publics et marchands et aux soins | <p>A ce jour, 36 volontaires sont engagés dans le dispositif service civique sur le territoire de l'agglomération, dans différentes structures (collectivités, associations, établissements publics).</p> |
| 1 – Garantir à tous l'égalité d'accès aux services | Education en milieu rural | CIR de LAON (Aisne) du 13 mars 2015 | Favoriser le regroupement et la mise en réseau des écoles | 1 – Accès aux services publics et marchands et aux soins | <p>La communauté d'agglomération a pris la compétence scolaire et périscolaire en 2015 et a favorisé le regroupement et la mise en réseau des écoles au travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la redéfinition de la sectorisation sur le territoire intercommunal ; - l'élaboration d'un plan d'équipement numérique des écoles ; - l'élaboration en 2016 d'un projet éducatif de territoire pour l'ensemble des écoles. |

| | | | | | |
|---------------------------------------------------------------------|---------------------------|----------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1 – Garantir à tous l'égalité d'accès aux services | Education en milieu rural | CIR de PRIVAS (Ardèche) du 20 mai 2016 | Développer les conventions ruralité pour une offre éducative de qualité | 1 – Accès aux services publics et marchands et aux soins | <p>La Charte ruralité 40 a été proposée aux différents partenaires institutionnels, dans le cadre du SDAASP 40.</p> <p>Son objet est de construire annuellement un diagnostic partagé, avec une volonté commune de rendre lisibles les évolutions de la démographie scolaire, d'identifier les territoires présentant une « anomalie » de fonctionnement (inadéquation RPI secteur de collège par exemple) ou une démographie scolaire fragile, afin d'anticiper et proposer des réorganisations éventuelles du réseau scolaire des écoles, dans une perspective conjointe de réussite des élèves et de pérennité des structures scolaires dans les territoires concernés.</p> <p>S'agissant de la CA Mont de Marsan Agglomération, des rencontres bilatérales avec la DSDEN ont lieu deux fois par an pour l'ensemble des questions touchant à l'organisation scolaire (carte scolaire, sectorisation, dérogations, équipements,...).</p> |
| 1 – Garantir à tous l'égalité d'accès aux services | Education en milieu rural | CIR de PRIVAS (Ardèche) du 20 mai 2016 | Dynamiser les usages du numérique dans les écoles rurales (AAP 2016/2017) | 1 – Accès aux services publics et marchands et aux soins | <p><u>Appels à projets (AAP) écoles numériques innovantes et ruralité - « ENIR » :</u></p> <p>Le premier AAP a été lancé en 2017. Afin de faciliter son organisation, un comité de pilotage départemental a été mis en place (DSDEN, Préfecture, DDCSPP, Conseil départemental, Association des Maires des Landes et élus) et s'est réuni pour la première fois le 15 mai 2017 afin de réaliser un travail de repérage des territoires pouvant être concernés.</p> <p>22 écoles ont été retenues pour une subvention totale de 83 502 € dans le cadre de trois projets territoriaux portés respectivement par la CC du Pays d'Orthe et Arrigans, la CC Côteaux et Vallées des Luys et la CA Mont de Marsan Agglomération.</p> <p>Le COPIL s'est de nouveau réuni le 13 septembre 2018 dans le cadre du deuxième AAP « ENIR » 2018.</p> |
| 2 – Amplifier les capacités de développement des territoires ruraux | Jeunesse et sport | CIR de PRIVAS (Ardèche) du 20 mai 2016 | Développer les services de sport itinérant - financement CNDS | 1 – Accès aux services publics et marchands et aux soins | <p>L'appel à projet CNDS 2017 a été clôturé le 7 avril 2017.</p> <p>Financement d'un emploi CNDS pour le Comité départemental de gymnastique à hauteur de 10 000 € par an sur 2 années aux fins de développer la pratique sur l'ensemble du territoire rural landais.</p> |

| | | | | | |
|---------------------------------------------------------------------|----------------------------|-------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 2 – Amplifier les capacités de développement des territoires ruraux | Logement | CIR de LAON (Aisne) du 13 mars 2015 | Rénover 70 000 logements anciens dans le cadre du programme « Habiter mieux » de l'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat | 2- Revitalisation des bourgs-centres, à travers, notamment, la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité | <p>Mont de Marsan Agglomération conduit depuis 2012 des actions en faveur de l'amélioration de l'habitat privé sur le territoire, selon 3 axes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. OPAH-RU ; 2. campagne de ravalement des façades ; 3. programme « Habiter-mieux ». <p>1. La première opération a couvert la période 2012-2016 et se poursuit aujourd'hui sur la période 2017-2021. Ce programme s'adresse aux propriétaires bailleurs et aux propriétaires occupants. Il vise la remise sur le marché de logements vacants, l'accession à la propriété, la lutte contre l'habitat indigne, auxquels s'ajoutent les objectifs de l'opération « Habiter-mieux ». L'action porte sur 150 logements sur un périmètre resserré autour du cœur de ville de Mont-de-Marsan.</p> <p>2. L'opération « façades » est centrée sur le quartier de la Madeleine, de la rue Gambetta et ses rues adjacentes. L'objectif est de traiter 40 façades en 5 ans.</p> <p>3. Le programme « Habiter mieux » vise la rénovation énergétique des bâtiments et l'adaptation des logements en vue de maintenir à domicile les personnes en situation de handicap ou les personnes âgées. L'objectif fixé est de 80 logements sur le périmètre de la CA Mont de Marsan Agglomération.</p> <p>Etat d'avancement depuis 2012 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur l'ensemble de l'agglomération, 543 logements privés ont bénéficié du programme « habiter-mieux » ; - sur le cœur de ville, 98 logements ont été réhabilités dans la cadre de l'OPAH ; - 45 façades ont été rénovées. |
| 4. Accompagner les territoires | Aménagements/ Attractivité | CIR de LAON (Aisne) du 13 mars 2015 | Engager une démarche partenariale en mobilisant l'ensemble des leviers de développement – Revitalisation des bourgs-centres | 2- Revitalisation des bourgs-centres, à travers, la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité | <p>La commune de Mont-de-Marsan est éligible au programme national Action Coeur de Ville. La convention cadre, signée le 11 septembre 2018, prévoit une démarche pluriannuelle avec les services de l'Etat, les intervenants locaux et les autres partenaires financiers.</p> <p>5 axes de travail ont été identifiés :</p> |

| | | | | | |
|---------------------------------------------------------------------|----------|----------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | | | | | <ul style="list-style-type: none"> - la rénovation du bâti ancien pour une offre attractive de l'habitat en centre-ville ; - un développement économique et commercial équilibré sur le territoire ; - une accessibilité améliorée du coeur de ville et du territoire ; - la poursuite de la requalification des espaces publics et leur ouverture au plus grand nombre ; - le recentrage des équipements ou services attractifs dans le coeur de ville. |
| 2 – Amplifier les capacités de développement des territoires ruraux | Logement | CIR de Privas (Ardèche) du 20 mai 2016 | Etendre le dispositif PTZ rural à toutes les communes de la zone C | 3- Attractivité du territoire (développement économique dont agriculture, offre de formation, numérique, tourisme, etc...) | <p>Le prêt à taux zéro (PTZ) est un prêt aidé par l'Etat qui permet l'achat d'un logement, sous conditions de ressources. Le montant du PTZ dépend de la zone de tension.</p> <p>En matière de logement, la tension d'un marché immobilier local est définie par le niveau d'adéquation sur un territoire entre la demande et l'offre de logements disponibles. Les zonages A/B1/B2/C s'appuient sur des critères statistiques liés aux dynamiques territoriales (évolution démographique, etc), à la tension des marchés locaux et aux niveaux de loyers et de prix.</p> <p>Mont-de-Marsan et Saint-Pierre-du-Mont sont classées en zone B2 ; les autres communes de la CA du Marsan en zone C.</p> |
| 2 – Amplifier les capacités de développement des territoires ruraux | Commerce | CIR de Privas (Ardèche) du 20 mai 2016 | Soutenir le commerce dans les territoires ruraux (dossiers FISAC) | 3 - Attractivité du territoire | <ul style="list-style-type: none"> - Bretagne de Marsan : création d'un institut de beauté. FISAC d'un montant de 5 752 € soldé en août 2016 ; - Saint Martin d'Oney : création de 2 locaux commerciaux. FISAC octroyé de 50 000 € (acompte le 31/10/2016) ; - Campet Lamolère : acquisition du bar tabac l'Etrier. FISAC versé en juin 2017 d'un montant de 28 099 € ; - Saint Martin d'Oney : aménagement et équipement d'une boucherie charcuterie. Obtention du FISAC à hauteur de 17 587 €. |

| | | | | | |
|---------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 2 – Amplifier les capacités de développement des territoires ruraux | Accès au numérique téléphonie mobile | CIR de Vesoul (Haute-Saône) du 14 septembre 2015 | Mobiliser le réseau de la médiation numérique pour accompagner l'utilisation du numérique en milieu rural (programme 2000 emplois d'avenir dans les espaces numériques publics, soutien des fabs-lab) | 3- Attractivité du territoire | <p>Trois fiches-actions ont été établies par la préfecture et le Conseil départemental des Landes pour intégrer cette dimension (accompagnement de l'utilisation du numérique en milieu rural) dans le SDAASP :</p> <p><u>Une fiche de la préfecture :</u></p> <p>« Déploiement des points d'accès numériques en préfecture et en sous-préfecture de Dax et des espaces numériques dans les communes volontaires et les MSAP. Accompagnement dans les téléprocédures ».</p> <p><u>Deux fiches du Conseil départemental :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - « Identifier et recenser les espaces publics numériques pour une future mise en réseau des acteurs » - « Consolider une offre culturelle numérique, développer de nouvelles pratiques culturelles ». <p><u>Les réalisations :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La préfecture des Landes à Mont-de-Marsan dispose d'un point d'accès numérique tenu par un volontaire en service civique ; - Les mairies de Mont-de-Marsan et Saint-Pierre-du-Mont possèdent un dispositif de recueil des empreintes pour les procédures CNI et Passeports ; - Un espace public numérique a été installé sur la commune de Mazerolles en 2017 (subvention DETR de 1 369 € obtenue par la commune). |
| 2 – Amplifier les capacités de développement des territoires ruraux | Accès au numérique téléphonie mobile | CIR de Privas (Ardèche) du 20 mai 2016 | Apporter une réponse aux besoins des territoires ruraux mal couverts en téléphonie mobile en mobilisant toutes les solutions disponibles (création de pylônes) | 3- Attractivité du territoire | <p><u>1. Mise en place de la Plateforme France Mobile en janvier 2017</u></p> <p>Il s'agit d'une plateforme en ligne de collecte et de traitement des problèmes de couverture en téléphonie mobile dans les zones rurales mise à la disposition des élus locaux.</p> <p>82 signalements émanant de 53 communes landaises ont été identifiés, dont 4 pour les communes de Benquet, Campagne, Geloux et Laglorieuse, membres de la CA Mont de Marsan Agglomération.</p> <p>Les opérateurs Bouygues Telecom et Orange ont proposé des solutions d'amélioration de la réception dans les bâtiments de la commune de Geloux.</p> <p><u>2. Mise en place du nouveau dispositif de couverture ciblée en téléphonie mobile</u></p> |

| | | | | | |
|---------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | | | | | <p>Ce nouveau dispositif va permettre de généraliser une couverture mobile de qualité pour tous les Français grâce à la couverture sur fonds propres par les 4 opérateurs de 5 000 nouveaux sites (pylônes dont certains seront mutualisés) selon un rythme annuel de 600 à 800 sites par an sur la base des listes transmises aux opérateurs, réalisées par l'Etat et les collectivités.</p> <p>Les zones de mauvaise couverture, non éligible dans les programmes précédents, seront désormais prises en compte.</p> <p>Application dans le département des Landes : mise en place d'une équipe-projet départementale chargée d'identifier les zones à couvrir en priorité et de faciliter sur le terrain la mise en oeuvre des déploiements par les opérateurs (installation de nouveaux pylônes ou sites) ; première réunion de l'équipe-projet départementale le 17 septembre 2018 et sélection de 4 zones à couvrir en priorité par 6 sites au total (quota 2018/2019 attribué aux Landes).</p> <p>Création de l'instance de concertation départementale (ICD) pour les installations radioélectriques par arrêté préfectoral en date du 8 août 2018. L'ICD s'est réunie pour la première fois le 19 octobre 2018.</p> |
| 2 – Amplifier les capacités de développement des territoires ruraux | Accès au numérique Téléphonie mobile | CIR de Vesoul (Haute-Saône) du 14 septembre 2015 | Engager tous les départements dans le plan France Très Haut Débit (THD) | 3- Attractivité du territoire | <p>Le département des Landes a réalisé en 2013 un Schéma directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN).</p> <p>Le schéma fixe des objectifs à l'horizon 2025 : réaliser la transition vers la fibre optique pour 70 % des Landais et permettre à plus de 80 % des foyers, entreprises et établissements publics d'accéder à un débit au-delà de 8 Mbits/s.</p> <p>Il précise que le syndicat d'équipement des communes des Landes (SYDEC 40) s'est vu confier par les collectivités landaises la compétence en matière d'aménagement numérique du territoire.</p> <p>Ce schéma indique par ailleurs que les agglomérations de Dax et Mont-de-Marsan devraient être desservies en fibre optique à l'abonné d'ici 2020.</p> <p>S'agissant du territoire de Mont de Marsan Agglomération, le déploiement du réseau FttH est réalisé dans le cadre d'une zone AMII (Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement), zone d'initiative privée, par l'opérateur Orange.</p> |

| | | | | | |
|---------------------------------|----------------------------|--------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 4 – Accompagner les territoires | Aménagements/ Attractivité | CIR de Vesoul (Haute-Saône) du 14 septembre 2015 | Mobiliser 300 millions d'euros du fonds de soutien à l'investissement local en 2016 pour accompagner le développement des bourgs-centres et villes de moins de 50 000 habitants | 3- Attractivité du territoire | <p>FSIPL 2016 pour le territoire de la CA Mont de Marsan Agglomération : 1 841 550 €</p> <p><u>1- FSIPL en faveur de l'EPCI :</u></p> <p>459 750 € pour des travaux de requalification de la place Saint-Roch à Mont de Marsan pour un coût HT de 1 532 500 €.</p> <p><u>2- FSIPL en faveur des communes :</u></p> <p>1 381 800 € pour la reconstruction du complexe sportif évolutif couvert (COSEC) de la commune de Saint-Pierre du Mont et la requalification de la place Saint-Roch (assainissement).</p> <p>DSIL 2017 et 2018 : 2 938 403 €</p> <p><u>1 - DSIL en faveur de l'EPCI :</u></p> <p>1 058 142 € pour la création du Boulevard Nord (2017) et l'Euro-véloroute (2018).</p> <p><u>2. - DSIL en faveur de la commune de Mont de Marsan :</u></p> <p>1 880 261 € en 2018 pour la rénovation de l'Auberge Landaise, la réhabilitation du Square des Anciens Combattants et la requalification du complexe sportif de Barbe d'Or.</p> |
| 4 – Accompagner les territoires | Aménagement/ Attractivité | CIR de Vesoul (Haute-Saône) du 14 septembre 2015 | Elargir le remboursement de la TVA (FCTVA) aux dépenses d'entretien des bâtiments publics des collectivités | 3- Attractivité du territoire | <p><u>FCTVA payé sur les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie :</u></p> <p>- 62 241,80 € ont été versés à Mont de Marsan Agglomération en 2017.</p> <p>- 22 206 € ont été payés en 2018 correspondant au 4ème trimestre 2017 et au 1^{er} trimestre 2018.</p> |
| 4 – Accompagner les territoires | Aménagements/ Attractivité | CIR de Vesoul (Haute-Saône) du 14 septembre 2015 | Augmenter la DETR (abondement + 200 millions d'euros en 2016) | 3- Attractivité du territoire | <p>DETR 2016-2017-2018 pour le territoire de la CA Mont de Marsan Agglomération :</p> <p>1 137 200 €</p> <p>L'intégralité de l'enveloppe a été programmée et engagée pour le financement de différents projets dont la création, l'aménagement et la restructuration d'équipements de services publics (accessibilité des bâtiments publics, travaux sur des équipements scolaires et périscolaires, touristiques, culturels, associatifs).</p> <p><u>1- DETR en faveur de l'EPCI : 262 321 €</u></p> <p>2017 : 103 895 €</p> <p>2018 : 158 426 €</p> |

| | | | | | |
|---------------------------------------------------------------------|----------|----------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | | | | | <p>Pour l'extension d'une école, la réhabilitation d'un groupe scolaire et l'informatisation des écoles de l'agglomération.</p> <p>2- DETR pour les communes : 874 879 €</p> <p>2016 : 145 932 €</p> <p>2017 : 364 984 €</p> <p>2018 : 363 963 €</p> <p>En faveur des travaux d'aménagement et d'accessibilité (communes de Campet et Lamolère, Haut-Mauco, Puydesseaux et Saint-Martin d'Oney) ; des Ad'AP sur les ERP des communes de Bretagne de Marsan et Campagne ; de l'installation d'aires de jeux sur les communes de Bougue, Mazerolles ainsi que Uchacq et Parentis ; la rénovation thermique de la mairie de Saint-Martin d'Oney ; des travaux de restauration d'église des communes de Bostens, Campagne, Mazerolles et Saint-Perdon, la construction d'un bâtiment pour locaux associatifs à Mazerolles.</p> |
| 2 – Amplifier les capacités de développement des territoires ruraux | Tourisme | CIR de Privas (Ardèche) du 20 mai 2016 | Développer les contrats de structuration des pôles touristiques territoriaux (SPôTT) | 3 – Attractivité du territoire | <p>Le territoire des « Landes Intérieures » fait partie des 11 territoires retenus dans le cadre du deuxième appel national à projets sur les contrats « SPôTT ».</p> <p>Le territoire touristique des « Landes Intérieures » se compose de trois EPCI : Mont de Marsan Agglomération, la communauté de communes du Pays Grenadois et la communauté de communes Cap de Gascogne.</p> <p>Ce territoire concerne un ensemble touristique cohérent. Avec 1 233 km² et près de 90 000 habitants, cet espace représente une capacité touristique de 22 % de la population du département et 3 167 lits marchands. Les Landes Intérieures, ce sont 29,8 % du territoire de l'intérieur des Landes en km² et 20,4 % de la capacité de l'intérieur des Landes en lits touristiques marchands.</p> <p>Cette échelle de territoire a évolué le 1^{er} janvier 2017 avec la fusion des CC Cap de Gascogne, d'Hagetmau Communes Unies et du Tursan donnant naissance à la CC Chalosse Tursan.</p> <p>Chacun des EPCI a délégué sa compétence touristique à un Office de tourisme communautaire, lui-même impliqué dans une dynamique de projet à l'échelle des « Landes Intérieures ».</p> <p>Cette dynamique repose sur l'enjeu de structuration d'une destination touristique à l'échelle des Landes Intérieures, c'est-à-dire la réalisation d'un travail marketing pour :</p> |

| | | | | | |
|---------------------------------------------------------------------|-------------|-------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | | | | | <ul style="list-style-type: none"> - analyser l'offre et la clientèle touristique du territoire ; - structurer les filières touristiques porteuses d'image ; - mener une réflexion sur la pertinence de la création d'une marque touristique à cette échelle. <p>Ce territoire a bénéficié d'une aide de l'Etat sous la forme d'un appui en ingénierie (douze journées d'accompagnement) de son opérateur Atout France.</p> |
| 2 – Amplifier les capacités de développement des territoires ruraux | Tourisme | CIR de LAON (Aisne) du 13 mars 2015 | Développer la marque Qualité Tourisme | 3 – Attractivité du territoire | <p>La marque d'Etat Qualité Tourisme, issue du Plan Qualité Tourisme, place le client au coeur du dispositif et lui offre de nombreuses garanties (accueil, prestations de qualité,...) Sont labellisés PQT dans le territoire de Mont de Marsan Agglomération trois établissements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à Mont-de-Marsan, l'office de tourisme de Mont-de-Marsan et l'hôtel-restaurant La Villa Mirasol - à Saint-Avit, l'hôtel restaurant Première Classe. |
| 2 – Amplifier les capacités de développement des territoires ruraux | Agriculture | CIR de LAON (Aisne) du 13 mars 2015 | Développer les groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) | 3 – Attractivité du territoire | <p>Les GIEE sont des collectifs d'agriculteurs reconnus par l'Etat qui s'engagent dans un projet pluriannuel de modification ou de consolidation de leurs pratiques en visant à la fois des objectifs environnementaux, économiques et sociaux.</p> <p>8 GIEE ont été créés dans les Landes. Si aucun ne concerne en particulier le territoire de la CA Mont de Marsan Agglomération, un d'entre eux vise un rayonnement (en termes de mise en place de nouvelles pratiques) à l'échelle départementale.</p> <p>Il s'agit de l'ARPALM (association régionale de la filière palmipèdes gras d'Aquitaine) dont le but poursuivi est de promouvoir la mise en place de systèmes agroforestiers sur les parcours de palmipèdes gras.</p> |

| | | | | | |
|---------------------------------------------------------------------|-------------|--------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 2 – Amplifier les capacités de développement des territoires ruraux | Agriculture | CIR de LAON (Aisne) du 13 mars 2015 | Soutenir le développement des projets alimentaires territoriaux : labellisation des projets | 3 – Attractivité du territoire | <p>Le Conseil départemental a lancé en 2015 la plateforme Internet Agrilocal40, qui met en relation les producteurs, artisans et entreprises agroalimentaires locales d'une part et les acheteurs institutionnels d'autre part (collectivités, collèges, maisons de retraite ...).</p> <p>Agrilocal 40 est ouvert à l'ensemble des fournisseurs locaux en circuit-court capables de présenter une garantie au niveau de la traçabilité des produits (origine landaise et/ou départements limitrophes).</p> <p>Les producteurs (tout agriculteur faisant de la transformation à la ferme), les artisans et entreprises locales (coopératives, entreprises agroalimentaires, et autres utilisant des matières premières locales) qui exercent leur activité sur le territoire Mont de Marsan Agglomération, bénéficient de ce service.</p> |
| 1 – Garantir à tous l'égalité d'accès aux services | Mobilité | CIR de Vesoul (Haute-Saône) du 14 septembre 2015 | Installer une borne de recharge électrique tous les 50 kilomètres | 4- Mobilités locales et accessibilité au territoire | <p>10 bornes de recharges pour véhicules électriques ont été installées sur le territoire de Mont de Marsan Agglomération :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à Mont-de-Marsan : 1 borne rapide et 4 accélérées ; - à Saint-Avit : 1 borne rapide ; - à Saint-Perdon : 1 borne rapide ; - à Saint-Martin d'Oney : 1 borne rapide ; - à Benquet : 1 borne rapide ; - à Saint-Pierre du Mont : 1 borne accélérée. |
| 1 – Garantir à tous l'égalité d'accès aux services | Mobilité | CIR de LAON (Aisne) du 13 mars 2015 | Poursuivre la mise en œuvre du schéma national des véloroutes et des voies vertes | 4- Mobilités locales et accessibilité au territoire | <p><u>Actions engagées dans le domaine de la mobilité douce sur le territoire de Mont-de-Marsan Agglomération</u></p> <p>Deux schémas départementaux ont été mis en place dans les Landes : le Schéma cyclable départemental (SCD) 2006/2017 et le nouveau SCD 2018-2027 approuvé le 27 mars 2018 et conforme au Schéma National des Véloroutes et Voies Vertes (SNVVV). Dans ce cadre, Mont-de-Marsan se situe au carrefour de 4 axes structurants pour le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'Euro Vélo 3, dénommée la Scandibérique, qui relie la Norvège à Saint-Jacques de Compostelle. Le passage dans les Landes représente environ 170 km de linéaire. Cet axe structurant prioritaire, inscrit au SNVVV, est décliné dans le schéma régional et le SCD : 29 km traversent |

| | | | | |
|--|--|--|--|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | | | | <p>le territoire de Mont de Marsan Agglomération ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'axe Nord-Sud reliant Saint-Symphorien, Mont-de-Marsan vers Orthez ; - En direction du littoral, de Mont-de-Marsan en reliant Arjuzanx, Contis ou Lit-et-Mixe ; - Vers Casteljaloux ou Captieux, de Mont-de-Marsan en passant par Roquefort. <p>Le schéma cyclable départemental est issu de la réflexion et de la concertation du Département avec les territoires compétents. Dans ce cadre, la CA Mont-de-Marsan Agglomération a été associée à la démarche et à la définition des axes d'intérêt départementaux et régionaux.</p> <p>Les réalisations dans le cadre du Plan vélo sur le territoire de Mont de Marsan Agglomération sont les suivantes :</p> <p><u>Année 2011</u></p> <ul style="list-style-type: none"> * Saint-Martin d'Oney : aménagement d'un cheminement doux le long de la RD38 (traversée du bourg de 1,2 km, connexion gare), * Mont-de-Marsan : aménagement d'une piste cyclable Avenue Eloi Ducom dans la continuité de l'itinéraire Adour-Garonne (EuroVelo n°3-EV3, partie de la future Scandibérique), * Mont-de-Marsan Entrée Ouest : Piste cyclable le long de l'Avenue des Martyrs de la résistance (EV3, partie de la future Scandibérique - 0,5 km) . <p><u>Année 2016</u></p> <ul style="list-style-type: none"> * EuroVélo 3 Mont-de-Marsan/Saint-Perdon (2,2 km), * Etude de faisabilité Mont-de-Marsan / Saint-Symphorien inscrit au SCD. Le Copil est en attente du choix de tracé par l'Agglomération. <p><u>Appel à Projet 2018</u> : la Voie Verte Marsan Armagnac. Le dossier est en cours (Maîtrise d'ouvrage départementale).</p> <p><u>DSIL 2018</u> : 38 248 € pour l'Euro-véloroute Scandibérique.</p> |
|--|--|--|--|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

| | | | | | |
|---------------------------------------------------------------------|----------|----------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1 – Garantir à tous l'égalité d'accès aux services | Mobilité | CIR de Vesoul (Haute Savoie) du 14 septembre 2015) | Créer 100 plateformes de mobilité dans les bourgs-centre | 4- Mobilités locales et accessibilité au territoire | <p>Aménagement d'un pôle d'échanges multimodal à la gare de Mont-de-Marsan.</p> <p>Le Pôle intermodal de transport est financé sur des crédits européens : subvention FEDER d'un montant de 1 110 569 € sur un montant global de travaux s'élevant à 3 701 899 €.</p> |
| 2 – Amplifier les capacités de développement des territoires ruraux | Ecologie | CIR de LAON (Aisne) du 13 mars 2015 | Soutenir les territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) | 5- Transition écologique et énergétique | <p>La CA Mont de Marsan Agglomération est un TEPCV.</p> <p>Les investissements relatifs à la rénovation de l'éclairage public et d'installations de chauffage sont réalisés depuis fin 2017. La subvention attribuée s'élève à près de 250 000 €, partagée entre la communauté d'agglomération et la commune de Mont-de- Marsan.</p> <p>La convention TEPCV prend fin le 18 novembre 2018.</p> |
| 2 – Amplifier les capacités de développement des territoires ruraux | Culture | CIR de LAON (Aisne) du 13 mars 2015 | Déployer la stratégie des directions régionales des affaires culturelles (DRAC) en faveur de l'accès des territoires ruraux et périphériques | 6 - Cohésion sociale | <p>La stratégie de la DRAC s'oriente, dans ce domaine, sur la politique de la Ville, et développe une problématique globale sur la ruralité.</p> <p>La DRAC s'associe aux opérateurs culturels de la CA Mont de Marsan Agglomération, en l'occurrence, le Théâtre de Gascogne, l'AMAC (Association Montoise d'animation culturelle) et le Café Music, pour accompagner des actions en direction de la grande ruralité sur le territoire de l'agglomération mais aussi sur le reste de la ruralité du département.</p> <p>La perspective du développement du Théâtre de Gascogne comme scène conventionnée « Art et territoire » consiste à proposer des actions (théâtre, danse, écriture, arts numériques) en direction des zones isolées sur l'ensemble du territoire des Landes.</p> <p><u>La convention de développement culturel avec le Département des Landes</u></p> <p>Sont privilégiés les axes prioritaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la médiation culturelle, - l'éducation artistique et culturelle (EAC), - le lien «territoires et création contemporaine». |

| | | | | | |
|---------------------------------------------------------------------|----------|----------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 2 – Amplifier les capacités de développement des territoires ruraux | Culture | CIR de LAON (Aisne) du 13 mars 2015 | Développer l'éducation artistique et culturelle dans ces mêmes zones (conventions locales) | 6 - Cohésion sociale | <p>Il s'agit de soutenir les opérateurs artistiques et culturels locaux grâce au budget « projets en direction des publics scolaires 2017/2018 » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Parcours d'Education Artistique Culturelle : 26 950 € ; - Théâtre de Gascogne : 22 500 € (Théâtre/Danse/Marionnettes...) ; - AMAC/Café Music : 2 500 € (Musiques actuelles) ; - Ligue de l'enseignement : 1 950 € (Théâtre) ; - Culture/justice : actions culturelles avec le centre de détention de Mont de Marsan (musique, théâtre) : 6 000 €. <p>A cela s'ajoutent les actions EAC du Conservatoire de Musique soutenues également par la DRAC.</p> |
| 1 – Garantir à tous l'égalité d'accès aux services | Sécurité | CIR de LAON (Aisne) du 13 mars 2015 | Consolider et promouvoir le volontariat sapeur-pompier | 6 - Cohésion sociale | <p>Le centre de secours principal à Mont-de-Marsan dispose d'un vivier stable de 50 sapeurs-pompier volontaires (SPV).</p> <p>A cela s'ajoute l'ouverture en 2015 d'un centre de secours sur Saint-Perdon qui a nécessité un travail de recrutement intense pour l'armer de 20 SPV supplémentaires.</p> <p>En 2018 a été créée la sixième section de jeunes sapeurs pompiers sur Mont-de-Marsan, antichambre du volontariat pour les 14 jeunes que compte la première promotion.</p> |
| 1 – Garantir à tous l'égalité d'accès aux services | Sécurité | CIR de Privas (Ardèche) du 20 mai 2016 | Permettre l'accès aux réseaux radio des forces de sécurité intérieure par les polices municipales | 6 - Cohésion sociale | <p>Dans le département, trois communes se sont engagées dans cette démarche (Dax, Saint-Paul les Dax et Biscarrosse).</p> <p>Le conventionnement pour l'accès à l'infrastructure nationale partagée des transmissions (INPT) de la police municipale de Mont-de-Marsan est à l'étude.</p> |

2. Présentation de la stratégie de l'Etat sur le territoire

Dans les Landes, conformément à la directive nationale d'orientation sur l'ingénierie d'Etat dans les territoires 2016-2018, l'Etat adapte son action au quotidien pour mieux accompagner les collectivités territoriales dans leurs projets de développement et d'aménagement.

Dans cette perspective, la préfecture des Landes engage une réorganisation progressive de ses services et de ses activités dans le double objectif de renforcer son expertise en matière juridique et financière et de développer des compétences propres dans les domaines de l'animation et de l'ingénierie territoriale. L'identification de personnes ressources dévolues à ces missions au sein de la préfecture et de la sous-préfecture, la coordination avec les services de l'Etat chargés de l'instruction des dossiers (DDTM, inspection des installations classées, DIRECCTE, UDAP...) et la réactivité face aux sollicitations sont, à ce titre, incontournables pour offrir de la lisibilité et de la cohérence aux porteurs de projets publics et privés.

L'enjeu pour les services de l'Etat, dans la diversité de leurs métiers, est de soutenir l'émergence et la réussite des projets, facteurs de développement local, dès lors qu'ils correspondent aux grandes politiques publiques nationales, dans le respect des lois et règlements de la République.

Les territoires ruraux et périurbains, majoritaires dans les Landes, font l'objet d'une attention particulière dans le cadre des axes stratégiques dégagés par les comités interministériels aux ruralités, dont l'action locale doit être le prolongement opérationnel.

C'est ainsi que des conférences départementales aux ruralités associant les collectivités locales, leurs associations représentatives et les services de l'Etat, ont été organisées par le préfet pour présenter les différents dispositifs capables de contribuer au développement des territoires ruraux et de préserver leur attractivité. Lors de la conférence du 16 septembre 2016, la présentation du dispositif du contrat de ruralité a permis de mettre en exergue l'intérêt d'une contractualisation Etat-PETR-EPCI à fiscalité propre, jusque-là inédite au plan infra départemental. La conférence du 17 octobre 2017 a été l'occasion de faire un premier bilan des contrats de ruralité. Ce dispositif, qui constitue désormais le cadre de cohérence de l'action publique, a bien été intégré par les élus locaux puisque 4 contrats de ruralité ont été signés dans le département et qu'un cinquième sera bientôt signé avec la communauté d'agglomération Mont de Marsan Agglomération.

Une attention toute particulière est portée aux communautés de communes créées au 1^{er} janvier 2017 conformément au schéma départemental d'intercommunalité adopté en 2016. C'est ainsi que les **4 nouveaux EPCI à fiscalité propre** du département sont tous couverts par un contrat de ruralité.

La stratégie de l'Etat repose sur trois mesures essentielles :

2.1. Rationaliser les structures locales

L'élaboration du schéma de coopération intercommunale (SDCI) qui est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2017, s'est effectuée dans le sens d'un renforcement de la taille critique des EPCI, passant de 24 à 18, pour garantir des moyens d'intervention et d'investissement suffisants. Les services de l'Etat (préfecture, DDFIP, DDTM) se sont spécifiquement organisés pour

accompagner les élus et leurs services dans la mise en œuvre juridique et fiscale de ces évolutions et peuvent être sollicités aussi souvent que nécessaire.

Considérant qu'au 1^{er} janvier 2017, 8 communautés de communes bénéficient encore d'une simple adaptation au seuil minimal de population fixé à 15 000 habitants par la loi NOTRe, la poursuite de cette recomposition de la carte intercommunale par les voies du droit commun sera soutenue par l'Etat jusqu'en 2022, date de révision du SDCI.

2.2. Maintenir et développer l'offre de services au public

L'Etat traduit également sa volonté de garantir un maillage fin et cohérent en termes d'accès à tous aux services publics, en soutenant et en accompagnant les collectivités et les porteurs de projets dans leurs actions capables de contribuer à cet objectif.

Ainsi, en plus des trois MSAP portées par les EPCI (Peyrehorade, Aire sur l'Adour, et la MSAP multi-sites Capbreton/Soustons), des MSAP portées par la Poste ont été mises en place entre octobre et décembre 2016. Elles sont implantées dans 6 bureaux de poste situés essentiellement dans le nord et le centre du département, à Sanguinet, Sore, Saint-Julien-en-Born, Rion-des-Landes et Roquefort. La sixième MSAP postale est installée à Geaune au sud-est du département. La MSAP de Rion-des-Landes, portée par la Poste et labellisée par arrêté préfectoral du 14 janvier 2016, la première dans les Landes et la seconde en Aquitaine, a été inaugurée le 3 juin 2016.

Trois projets de création de MSAP publiques sont également en cours d'élaboration et/ou de réflexion, respectivement portés par la communauté de communes Coeur Haute Lande à Sabres, la communauté d'agglomération du Grand Dax en quartier politique de la ville à Dax et la communauté de communes Terres de Chalosse, qui pourrait également être multi-sites avec un siège implanté à Montfort-en-Chalosse et une antenne à Mugron.

La réforme des modalités de délivrance des titres par les services de l'Etat (cartes nationales d'identité, permis de conduire et certificats d'immatriculation) au bénéfice des démarches en ligne a nécessité de repenser la stratégie d'ensemble de la relation à l'utilisateur pour lui offrir un service plus simple et plus efficace, accessible par tous les publics sur l'ensemble du territoire. L'accompagnement de l'utilisateur dans la réforme passe ainsi par le déploiement d'un ensemble de points et d'espaces numériques de proximité.

L'Etat propose aux communes intéressées de composer un maillage plus fin du territoire par le biais d'espaces numériques, équivalents des points numériques préfectoraux, mais implantés dans les communes qui souhaitent proposer ce service à leurs administrés. Aujourd'hui, ces espaces numériques occupent de façon harmonieuse le territoire landais et s'ajoutent aux points numériques de la préfecture de Mont-de-Marsan et de la sous-préfecture de Dax qui permettent aux administrés d'accéder aux téléprocédures proposées par l'Etat et de retirer tous les avantages de l'offre numérique.

Par ailleurs, **13 maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP)** sont en fonctionnement dans le département des Landes respectivement à Amou-Pomarez, Benquet, Gabarret, Hagetmau, Labatut, Labrit, Mimizan, Port-de-Lanne, Roquefort, Samadet, Sore, Saint-Sever et Ygos-Saint-Saturnin.

Les projets de santé des MSP de Labouheyre et Castets sont validés et les projets immobiliers en cours (pose de la première pierre de la MSP de Labouheyre le 12 février 2018).

Le projet de santé de la MSP de Grenade sur l'Adour a été validé en janvier 2018 et un projet de santé multi-sites est en cours de finalisation à Aire-sur-l'Adour. Enfin, 3 projets de santé sont en réflexion à Dax, Ondres et Tartas.

L'élaboration conjointe avec les Conseils départementaux des Landes, du Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) constitue un outil essentiel qui engage les signataires sur les six prochaines années. Le SDAASP des Landes est officiellement entré en vigueur le 22 mai 2018. Il a pour objectif d'apporter des solutions concrètes aux difficultés identifiées dans des zones en tension ou au contraire perçues comme délaissées et s'appuie sur **40 fiches actions** déclinées autour des **4 priorités** suivantes :

- amélioration de la mobilité des usagers des services,
- confortement de l'offre de soins et de l'attractivité pour les professionnels de santé,
- renforcement de l'accessibilité des services du quotidien,
- développement des services pour plus de solidarité et de l'accès à ces dispositifs.

La mise en place de ces actions sera engagée lors du comité de pilotage élargi qui se tiendra à l'automne 2018.

Le contrat de ruralité porté par la CA Mont de Marsan Agglomération souhaite accompagner les projets de territoire sur ces thématiques, avec des enjeux forts de maintien des services de santé, des petits commerces de proximité, mais aussi de développement de nouvelles offres en termes de prestations ou services, en termes d'éducation, de rénovation énergétique, etc.

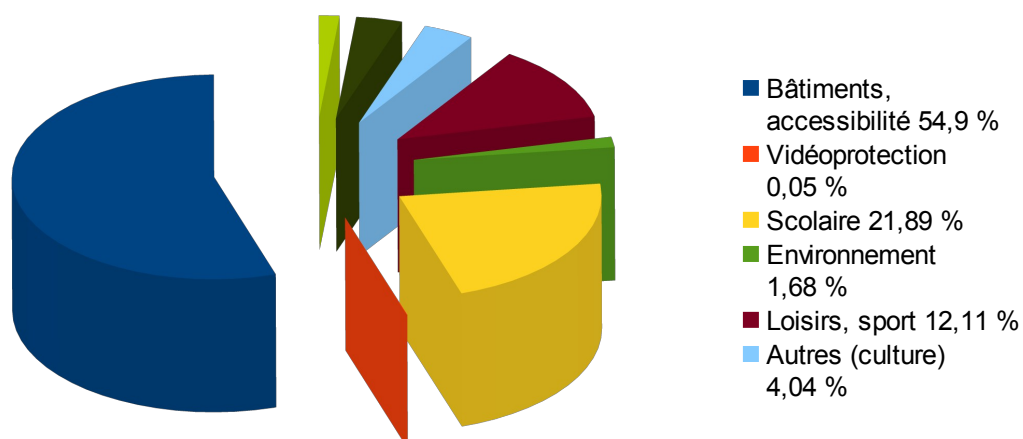
La résorption des zones de mauvaise couverture en téléphonie mobile est également une priorité avec le lancement, début 2017, de la plateforme France Mobile, portail numérique unique mis à la disposition des élus pour collecter et traiter les problèmes de couverture mobile, ainsi que la mise en place récente du nouveau dispositif de couverture ciblée en téléphonie mobile. 83 signalements émanant de 52 communes landaises ont été recensés à la fin du mois de septembre 2018. Parmi ces communes, 7 ont reçu des opérateurs des propositions d'amélioration de la couverture mobile. Les prochaines zones sélectionnées dans le cadre du nouveau dispositif bénéficieront d'implantation de pylônes (antennes relais) par les opérateurs sur fonds propres.

2.3. Permettre la mise en œuvre des projets de territoires par la mobilisation des financements nécessaires

Le contrat de ruralité entre l'Etat et la communauté d'agglomération Mont de Marsan Agglomération s'inscrit ainsi dans la continuité de l'action de l'Etat en faveur de la ruralité dans toutes ses dimensions en intégrant pleinement les six volets du contrat jugés prioritaires par le Gouvernement. Sur les 18 communes membres de cet EPCI, il convient de souligner qu'à l'exception de Mont de Marsan et Saint-Pierre-du-Mont, l'agglomération compte 16 communes rurales.

Depuis 2016, le fonds de soutien à l'investissement public local permet à l'Etat de soutenir les projets des collectivités locales et de leurs EPCI dans les Landes grâce à la nouvelle dotation du FSIPL et à la DETR. La DETR est en progression constante dans le département (8,84 M€ en 2016 et 11,30 M€ en 2017).

En 2018, la DETR s'élève à **12,28 M€** correspondant à **219 dossiers engagés**, répartis selon les catégories suivantes :



Répartition DETR 2018 - département des Landes

En 2016, l'évolution du FS IPL en une dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), l'augmentation de la DETR et l'allocation de 216 M€ de crédits spécifiques réservés au niveau national aux contrats de ruralité, ont permis à l'Etat de financer les projets présentés par les collectivités landaises, notamment dans le cadre des projets de territoire inscrits dans un contrat de ruralité. Les crédits spécifiques réservés aux contrats de ruralité ont continué à être abondés en 2017 et 2018, permettant de garantir le développement de projets facteurs du maintien et du développement de l'activité au sein des 307 communes rurales que compte le département des Landes sur les 330 qui le composent.

Lors de l'élaboration des annexes financières annuelles, afin de respecter le principe intégrateur du contrat de ruralité, l'Etat s'engage à identifier les financements de droit commun pouvant être combinés avec les crédits particuliers attachés à la contractualisation, dans le but de couvrir de façon pertinente les besoins de financement des actions retenues.

S'agissant plus particulièrement du réseau des écoles publiques, l'Etat propose aux collectivités locales (communes et EPCI) et aux représentants de la communauté éducative, la mise en place d'un comité de suivi de l'évolution pluriannuelle de l'offre scolaire du premier degré dans le département des Landes.

La direction des services départementaux de l'Education nationale anime cette réflexion via la signature d'une **charte de ruralité**, destinée à construire et partager un diagnostic des évolutions du tissu scolaire dans le département des Landes.

Dans ses décisions de financement des projets locaux, l'Etat porte une attention particulière, à compter de l'année 2018, aux dossiers présentés par les communes ou EPCI conformes aux évolutions validées avec l'autorité académique dans le cadre de cette charte.

Le développement du numérique à l'école constitue, par ailleurs, un volet essentiel de l'aménagement numérique du territoire. Le Plan numérique pour l'éducation, conformément à la stratégie interministérielle pour les ruralités, a prévu un appel à projets destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles et lancé par l'Etat

en 2017 : « **Ecoles numériques innovantes et ruralité** ». Cet appel à projets a été renouvelé en 2018.

Dans ce but, l'Etat investit 50 millions d'euros via le plan d'investissement d'avenir (PIA) pour soutenir les projets pédagogiques innovants utilisant le numérique dans les écoles des territoires ruraux. Le soutien accordé contribue au financement global du projet qui intègre les moyens nécessaires à sa mise en œuvre et à sa réalisation selon les règles de subventionnement prévues par le PIA. L'appel à projets permettra l'achat d'équipements et de logiciels, mais aussi une remise à niveau des infrastructures numériques des classes.

Les projets doivent prendre en compte la situation particulière de chacun des territoires et contribuer à :

- résorber la fracture dans les usages du numérique ;
- être en cohérence avec les projets développés en collèges sur ce territoire.

La subvention de l'Etat couvre 50 % du coût du projet global et est plafonnée à 7 000 € par école. Plusieurs territoires landais prioritaires ont été sélectionnés selon trois objectifs :

- favoriser les projets globaux sur un périmètre territorial cohérent ;
- cibler les secteurs fragiles ;
- travailler en étroite collaboration avec les maires des communes concernées.

Au titre de l'année 2017, trois projets territoriaux portés par des EPCI landais ont été retenus concernant 22 écoles pour une subvention totale de 83 502 €. Parmi eux, figure la CA Mont de Marsan Agglomération dont le projet de territoire s'est signalé par sa qualité et sa cohérence. 6 écoles sont concernées.

3. Etat des dispositifs, plans d'action, conventions, Agenda 21, lauréat TEPCV, ainsi que les schémas et contrats locaux concernant le territoire en lien avec les thématiques du contrat

- **Schéma de Cohérence Territoriale** : adopté en conseil communautaire du 19 juin 2014, les enjeux du SCOT sont les suivants :
 - Organiser le territoire pour assurer un développement cohérent et équilibré de celui-ci en rompant avec le fil de l'eau qui, en spécialisant les espaces, génère des besoins de mobilité accrus ;
 - Favoriser et structurer le développement économique et commercial afin d'accompagner la croissance démographique ;
 - Repenser la politique de déplacements en sortant d'un schéma où la voiture individuelle n'est pas seulement dominante mais exclusive ;
 - Préserver des zones humides, des boisements de feuillus et maintenir des continuités écologiques identifiées ;
 - Maintenir un équilibre entre le développement urbain et la préservation de l'espace forestier et agricole : lutte contre l'étalement urbain, le mitage de l'habitat, préservation des activités agricoles et sylvicoles ;
 - Concilier les usages de l'eau par une prise en compte globale de la gestion de l'eau : préservation des continuités hydrauliques, amélioration de l'assainissement des eaux usées ou encore lutte contre les pollutions diffuses ;

- Valoriser les paysages comme identité du territoire : intégration paysagère des entrées de ville et patrimoine urbain ;
- Prévenir les effets du changement climatique en encourageant le développement des énergies renouvelables et en améliorant l'offre en transport collectif ;
- Accueillir la population en urbanisant l'espace de manière plus économe et en prenant soin de conserver les espaces de production (agricole et sylvicole) les plus fonctionnels.

L'application du SCOT sur le territoire va se traduire par la mise en œuvre **du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)** qui est en cours de finalisation et sera arrêté dans le courant du 1er trimestre 2019 pour être approuvé fin 2019.

- **le Programme Local de l'Habitat (PLH)** : adopté au conseil communautaire du 08 mars 2017 pour la période 2017-2022. Le PLH définit pour une durée de six ans les objectifs et principes d'une politique visant, d'une part, à répondre aux besoins en logement et en hébergement et, d'autre part, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale en assurant entre les communes, et entre les quartiers d'une même commune, une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

La démarche d'élaboration a permis de définir **six orientations stratégiques** :

| Les orientations déclinées en 12 actions | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Axe 1- Produire des logements en poursuivant un objectif d'équilibre territorial | Action n°1 : S'engager sur une dynamique de développement en cohérence avec le SCoT |
| Axe 2- Assurer une diversification de l'offre de logements | Action n°2 : Produire 26% de logements aidés en neuf ou en réhabilitation |
| | Action n°3 : Encourager l'accession sociale ou abordable à la propriété |
| Axe 3- Maîtriser la ressource foncière et l'étalement urbain | Action n°4 : Travailler sur les formes urbaines selon les prescriptions du SCoT |
| Axe 4- Améliorer les conditions de vie dans l'existant | Action n°5 : Améliorer l'efficacité énergétique des logements |
| | Action n°6 : Poursuivre la redynamisation du cœur de ville |
| | Action n°7 : Accompagner les copropriétés fragiles |
| Axe 5- Poursuivre la prise en compte des besoins spécifiques | Action n°8 : Faciliter le logement des personnes âgées et/ou handicapées |
| | Action n°9 : Renforcer les actions en direction des publics spécifiques |
| | Action n°10 : Mettre en place les dispositifs réglementaires pour la gestion de la demande et d'information des demandeurs |
| Axe 6- Faire vivre le PLH | Action n°11 : animer et évaluer la politique de l'habitat |
| | Action n°12 : Rendre plus efficient l'observatoire de l'habitat |

- **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Rénovation Urbaine (OPAH RU) et programme d'intérêt général (PIG)** : adoptés en conseil communautaire du 06 octobre 2016, la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) en milieu urbain et d'un Programme d'intérêt Général (PIG) en milieu rural permet de soutenir la rénovation de l'habitat. D'une durée de 5 ans, cette opération a pour objectif de poursuivre la dynamique engagée durant la première OPAH-RU (lancée en 2012 et terminée en 2016) et d'attirer les investisseurs privés et les bailleurs sociaux pour diversifier les gammes de produits développés. L'objectif de réhabilitation concerne 100 propriétaires-bailleurs et 50 propriétaires-occupants.

- **Le programme d'aide à la construction de logements sociaux** : permet de soutenir la production de logements sociaux dans les bourgs centre. Dans le cadre de l'élaboration du deuxième Programme Local de l'Habitat (PLH) de Mont de Marsan Agglomération, le diagnostic a relevé une demande en logement social importante. Ainsi, 1 160 ménages sont dans l'attente d'une attribution de logements social sur l'Agglomération dont 4 sur 5 ont des niveaux de ressources inférieurs aux plafonds de ressources exigés dans le cadre d'un Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI). En outre, les communes de Mont-de-Marsan et Saint-Pierre du Mont sont soumises au rattrapage de la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (SRU) et doivent assurer un niveau de production leur permettant de se rapprocher du taux de 20 % de logements sociaux requis, objectif à atteindre d'ici 2025. Mont de Marsan Agglomération s'est donc dotée d'un nouveau règlement d'intervention pour atteindre les objectifs de ce deuxième PLH (2016-2022).

- **Plan Global de Déplacements (PGD)** : adopté au conseil communautaire du 08 juin 2011, ce plan s'est traduit par le lancement et le renouvellement d'une délégation de service public pour la gestion du transport en commun de Mont de Marsan Agglomération. La mise en œuvre d'un transport à la demande, de navettes gratuites et de parcs relais caractérise ce PGD.

- **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)** : Mont-de-Marsan a décidé d'engager la réalisation du diagnostic du PCAET par délibération du conseil communautaire du 05 décembre 2017. Le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan Climat Air Energie territoriale précise le contenu dudit plan. Le diagnostic porte sur :
 - Une estimation des émissions territoriales de Gaz à Effet de Serre (GES) et une analyse de leurs possibilités de réduction,
 - Une estimation des émissions territoriales de polluants atmosphériques et une analyse de leurs possibilités de réduction,
 - Une estimation de la séquestration nette de CO2 et de ses possibilités de développement,
 - Une analyse de la consommation énergétique finale du territoire et de son potentiel de réduction,
 - La présentation des réseaux de transport d'électricité, de gaz et de chaleur, les enjeux de la distribution d'énergie sur le territoire et une analyse des options de développement de ces réseaux,

- Un état de la production des Energies Non Renouvelables (ENR) et une estimation du potentiel de développement de celles-ci,
- Une analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique.

Sur le territoire communautaire, le diagnostic engagé dès 2017 via la compilation des données existantes auprès des acteurs du territoire, s'est poursuivi en 2018 par l'intervention d'un bureau d'étude chargé d'accompagner la communauté d'agglomération dans la rédaction de ce document et l'élaboration de son PCAET.

En parallèle, la formulation de la stratégie communautaire en matière de Transition Energétique permettra d'alimenter le programme d'actions du futur PCAET.

- **Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)** : suite à l'appel à projet du ministère de l'écologie et du développement durable pour mobiliser 200 territoires à énergie positive pour la croissance verte, Mont de Marsan Agglomération a signé la convention TEPCV le 18 novembre 2015. Cette convention prend fin le 18 novembre 2018. Les actions réalisées ont répondu aux objectifs suivants :
 - rénovation énergétique de l'habitat privé ;
 - développement de la sobriété énergétique et diminution de l'empreinte environnementale ;
 - sensibilisation aux écogestes.
- **Contrat de ville 2015-2020** : approuvé en conseil communautaire du 30 septembre 2015. Ce contrat formalise les engagements pris par l'Etat, les collectivités territoriales et les autres partenaires au bénéfice des quartiers défavorisés. Il fixe le cadre des projets de renouvellement urbain qui seront déployés et des actions à conduire. Il se décline en 3 volets d'actions liées à :
 - l'emploi et le développement économique,
 - l'habitat, le cadre de vie et les aménagements urbains,
 - la cohésion sociale.
- **Nouveau Programme de Renouvellement Urbain. Convention pluriannuelle de renouvellement urbain de l'agglomération Montoise - Quartiers du Peyrouat et de La Moustey (NPNRU)** : approuvé en conseil communautaire du 11 avril 2018, il s'agit d'un engagement du Contrat de Ville de Mont de Marsan Agglomération, au titre de l'opération proposée dans le cadre de l'axe Habitat et Cadre de vie, dont l'objet est de prendre en compte les mixités urbaines et sociales dans les quartiers du Peyrouat à Mont-de-Marsan et la Moustey à Saint-Pierre du Mont.
- **L'Analyse des Besoins Sociaux** réalisé par le Centre de Gestion des Landes en 2018 permet d'établir un portrait de territoire utile pour identifier les besoins en matière de service public.
- **Programme « actions Coeur de Ville »** : adopté en conseil communautaire du 05 septembre 2018, la convention cadre, signée le 11 septembre 2018, prévoit une démarche

pluriannuelle avec les services de l'Etat, les intervenants locaux et les autres partenaires financiers. 5 axes de travail ont été identifiés :

- la rénovation du bâti ancien pour une offre attractive de l'habitat en centre-ville ;
 - un développement économique et commercial équilibré sur le territoire ;
 - une accessibilité améliorée du coeur de ville et du territoire ;
 - la poursuite de la requalification des espaces publics et leur ouverture au plus grand nombre ;
 - le recentrage des équipements ou services attractifs dans le coeur de ville.
- **Projet Educatif territorial (PEdT)** : Depuis le 1er juillet 2015, les compétences scolaire (temps de classe), périscolaire (temps d'accueil avant et après la classe : matin, soir, pause méridienne, Tap, mercredi après midi, transport), extrascolaire (temps d'accueil en dehors de la classe : vacances scolaires) ainsi que la restauration des 18 communes du territoire ont été transférées à la Communauté d'Agglomération de Mont de Marsan. Dans le cadre de ce transfert, la Communauté d'Agglomération a conçu le Projet Educatif territorial (PEdT) communautaire, entré en vigueur à la rentrée scolaire 2016-2017 pour une durée de 3 ans. Le PEdT, mentionné à l'article D. 521-12 du code de l'Education, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs, avec trois objectifs éducatifs stratégiques :
 - favoriser l'épanouissement, le bien-être, en prenant en compte les intérêts et besoins des enfants en cohérence avec le projet école ;
 - contribuer à former des citoyens (responsables et autonomes) ;
 - promouvoir l'égalité des chances (en améliorant l'accès aux différentes pratiques culturelles, sportives...).

II) Objectifs et plan d'actions opérationnel

Dans une logique de projet de territoire, le contrat définit **des objectifs** pour les 6 thématiques prioritaires ainsi que celles qui ont été retenues supra au titre des enjeux locaux.

Afin d'atteindre ces objectifs, des **actions concrètes et opérationnelles** sont proposées et exposées ci-après.

Contribution de l'Etat et des partenaires du contrat à la réalisation du plan d'actions, en appui aux porteurs des projets :

L'Etat partage les orientations et les objectifs définis par le présent contrat. Il participera au cofinancement de certaines actions sous forme de subvention, dans le cadre de chaque convention annuelle établie pendant la durée du contrat.

Les participations attendues de la part de l'Etat éventuellement indiquées dans le tableau pluriannuel et les fiches actions en annexe sont à ce stade l'expression du souhait des maîtres d'ouvrage respectifs des actions et donc purement indicatives.

L'Etat interviendra en cohérence avec les interventions des collectivités territoriales et des autres acteurs.

Il mobilisera des dotations et crédits du droit commun et spécifiques, dans le respect des cadres réglementaires les régissant, notamment la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT), la dotation de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements (DSIL, enveloppe "contrat de ruralité", et/ou enveloppe « thématique »).

Modalités d'intervention de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Département des Landes

La Région Nouvelle-Aquitaine et le Département des Landes apporteront leur concours à la mise en œuvre des opérations inscrites au Contrat de Ruralité de la CA Mont de Marsan Agglomération dans le cadre des politiques et règlements d'intervention en vigueur lors de leurs présentations aux instances délibérantes des collectivités régionales et/ou départementales, et selon leurs disponibilités budgétaires.

Objectifs et plan d'actions pour la thématique 1

Thématique 1 : Accès aux services publics et marchands et aux soins

Axe opérationnel : Renforcer la proximité et l'accessibilité des services à la population

L'enjeu est de lutter contre la désertification médicale. Pour cela un diagnostic médical du territoire de Mont de Marsan Agglomération permettra d'orienter et de prioriser des actions visant à faire émerger des équipements de santé de qualité répartis de manière homogène.

1-1 Faire émerger une offre de santé de qualité sur le territoire

Objectifs :

Ce diagnostic médical territorial permettra de cerner l'offre de soins existante et prévisionnelle, les caractéristiques sociodémographiques de la population, les conditions d'accès aux soins, d'identifier les problématiques sanitaires et les populations vulnérables et les besoins en professionnels de santé

- ◆ Adapter, optimiser la densité médicale
- ◆ Moderniser les dispositifs existants

Typologie d'actions :

Investissements matériels et immatériels portant sur :

- ◆ le diagnostic médical du territoire

Les actions concrètes et opérationnelles :

projets identifiés 2019

- Diagnostic médical du territoire : Mont de Marsan Agglomération/ARS

Pilotes et partenaires :

Maîtres d'ouvrage : Communauté Agglomération

Partenaires : CIAS, Région Nouvelle Aquitaine, Département des Landes, ARS

Objectifs et plan d'actions pour la thématique 1

Thématique 1 : Accès aux services publics et marchands et aux soins

Axe opérationnel : Renforcer la proximité et l'accessibilité des services à la population

1-2 Assurer à la population une égalité d'accès aux équipements publics

Objectifs :

L'enjeu est d'assurer un maillage, une égalité et une équité dans l'offre d'accès aux équipements et lieux publics faite aux habitants de Mont de Marsan Agglomération. Le contrat de ruralité peut servir d'outil de développement pour la création ou l'amélioration d'équipements qui favorisent les loisirs, les échanges et pour en assurer l'accès à tous.

- ◆ Soutenir, accompagner les services de proximité
- ◆ Adapter, créer (accessibilité, équipements)

Typologie d'actions :

Investissements matériels et immatériels portant sur :

- ◆ l'accessibilité des lieux publics
- ◆ la création d'espaces de jeux

Les actions concrètes et opérationnelles :

projets identifiés 2019

- Aménagement sanitaires publics normes PMR et Personnes handicapées : commune de Mazerolles
- Aménagement sanitaires publics normes PMR et Personnes handicapées : commune de Saint-Perdon

projet identifié 2020

Création d'un point numérique/poste : commune de Benquet

Pilotes et partenaires :

Maitres d'ouvrage : Communes

Partenaires : Etat, Région Nouvelle Aquitaine, Département des Landes.

Objectifs et plan d'actions pour la thématique 2

Thématique 2 : Revitalisation des bourgs-centres à travers le soutien au commerce de proximité

Axe opérationnel : Développer le tissu économique des centres-bourgs

Depuis 17 ans, Mont-de-Marsan Agglomération a débuté son programme de rénovation des centres-bourgs. Les centres-bourgs sont à la fois des bassins de vie, de consommation et de travail. L'enjeu est de maintenir et de renforcer leur rôle de pôles de commerces et de services structurants. Le contrat de ruralité permettra de renforcer cette volonté d'un développement harmonieux dans l'offre faite aux habitants.

Objectifs :

Faire évoluer l'image du territoire en l'adaptant aux besoins de ses habitants : mettre en valeur la diversité et la richesse des communes du territoire en revitalisant les espaces de vie et en y assurant la sécurité des usagers. Apporter un soutien au développement économique de proximité.

- ◆ Développement de nouvelles activités (loisirs, nature, services)
- ◆ Construction de nouveaux lieux d'échanges mixtes, intergénérationnels
- ◆ Sécurisation de bourgs-centres

Typologie d'actions :

Investissements matériels et immatériels portant sur :

- ◆ la construction, la modernisation de structures ou équipements économiques en centre-bourg
- ◆ l'aménagement d'aires de stationnement
- ◆ la diversification de l'offre de services

Les actions concrètes et opérationnelles :

Projets identifiés pour 2019 :

- Aménagement d'une aire de stationnement au titre d'un multiple rural : commune de Campet-et-Lamolère

Projets identifiés à l'horizon 2020 :

- Création d'un restaurant : commune de Saint Martin d'Oney

Pilotes et Partenaires :

Maîtres d'ouvrage : Communes, Communauté Agglomération

Partenaires : Etat, Région Nouvelle- Aquitaine, Département des Landes, CCI,

Objectifs et plan d'actions pour la thématique 3

Thématique 3 : Attractivité du territoire (développement économique dont agriculture, offre de formation, numérique, tourisme, etc...)

Axe opérationnel : Poursuivre la structuration de l'éco-tourisme avec pour socles le patrimoine naturel et culturel

Pour attirer et encourager de nouvelles venues, Mont de Marsan Agglomération souhaite valoriser ce qui fait l'unicité de son territoire et mettre en lumière le cadre de vie locale. Il s'agira d'informer et de communiquer sur les points d'intérêts de ses 18 communes (commerces, zones d'activités, établissements scolaires, lieux de détente et de culture, tourisme, établissements de santé) avec l'utilisation d'outils marketing modernes et performants. Le contrat de ruralité va permettre de financer ces outils qui constituent un préalable indispensable à une démarche d'attractivité économique et résidentielle.

Par ailleurs un programme d'amélioration du haut débit et du très haut débit est lancé sur le territoire de Mont-de-Marsan Agglomération autour du déploiement de la fibre optique. La Région Nouvelle-Aquitaine, le département et la communauté d'Agglomération ont confié au SYDEC cette compétence (hors financement contrat de ruralité).

Objectifs :

Promouvoir et communiquer sur le territoire, développer une itinérance douce

- ◆ Aménagement numérique du territoire (hors contrat de ruralité)
- ◆ structurer et aménager une itinérance douce
- ◆ Communiquer sur le territoire

Typologie d'actions :

Investissements matériels et immatériels portant sur :

- ◆ la diversification de l'accueil touristique
- ◆ la promotion du territoire
- ◆ l'aménagement numérique du territoire (hors contrat de ruralité)

Les actions concrètes et opérationnelles :

projets identifiés pour 2019

- Plan « communication » du territoire (**hors financements Etat**)
- Construction d'une borne de services pour une aire d'accueil vélos-touristes et accompagnateurs : commune de Saint-Perdon

Pilotes et partenaires :

Maîtres d'ouvrage : Mont de Marsan Agglomération, Communes

Partenaires : Etat, Région Nouvelle-Aquitaine, Département des Landes, Sydec

Objectifs et plan d'actions pour la thématique 4

Thématique 4 : Mobilités locales et accessibilité du territoire

Axe opérationnel : Mieux répondre au défi de la mobilité sur le territoire de la communauté d'agglomération

L'organisation de la mobilité sur le territoire est un enjeu important pour Mont-de-Marsan Agglomération. Le choix des modes de déplacements ou de transports constitue un levier déterminant pour concilier développement économique et préservation du cadre de vie. La communauté d'agglomération souhaite développer des modes de déplacements plus vertueux et plus collaboratifs. Ainsi, le contrat de ruralité pourra constituer une aide à l'aménagement de liaison douce.

Objectifs :

S'orienter vers une mobilité « durable » en favorisant l'usage raisonné de la voiture, en aménageant de nouvelles liaisons douces.

- ◆ Favoriser le développement de l'écomobilité
- ◆ Adapter, sécuriser et optimiser les tournées existantes

Typologie d'actions :

Investissements matériels et immatériels portant sur :

- ◆ la structuration et l'aménagement de cheminements doux
- ◆ la valorisation des transports alternatifs
- ◆ l'adaptation de l'offre existante aux besoins des usagers

Les actions concrètes et opérationnelles :

Projets identifiés à l'horizon 2020 :

- Aménagement d'une liaison douce entre le nouveau lotissement et le centre bourg de Mazerolles : commune de Mazerolles

Pilotes et partenaires :

Maîtres d'ouvrage : Communes, Mont-de-Marsan Agglomération,

Partenaires : Europe, Etat, Région Nouvelle-Aquitaine, Département des Landes

Objectifs et plan d'actions pour la thématique 5

Thématique 5 : Transition énergétique et écologique

Axe opérationnel :

Etre exemplaire dans le domaine de l'énergie : sobriété, efficacité...

Mont-de-Marsan Agglomération considère la transition énergétique et écologique comme un enjeu majeur et transversal de sa politique d'aménagement et de développement économique. Son éligibilité à l'appel à projet TEPos (territoire à énergie positive) a permis d'initier une démarche exemplaire dans le domaine de l'énergie. Les principaux leviers d'actions concernent :

- l'adoption de comportements sobres à partir de politique d'amélioration de la performance énergétique du bâti dans toute sa diversité (habitat, locaux économiques, ...),
- le développement des énergies renouvelables
- la prise en charge de l'élimination des déchets de venaisons de façon éco-responsable.

C'est pourquoi, à travers des projets structurants, un vaste chantier de rénovation des bâtiments publics (foyer municipal, hangar communal, centre culturel) et de logements sociaux est impulsé sur plusieurs communes dans un souci de réduction de l'empreinte environnementale et de développement de la sobriété énergétique.

Objectifs :

Transformer nos façons de consommer, travailler et vivre ensemble :

- ◆ Améliorer la qualité énergétique du parc existant
- ◆ Développer les énergies renouvelables
- ◆ Organiser l'élimination des déchets de venaison

Typologie d'actions :

Investissement matériels et immatériels portant sur :

- ◆ l'impulsion de projets de rénovation énergétique de l'habitat

- ◆ la soutenance d'initiatives de production d'énergie nouvelle

Les actions concrètes opérationnelles :

projets identifiés pour 2019 :

- Rénovation thermique du foyer municipal : commune de Saint-Avit
- Rénovation énergétique de 2 logement sociaux, commune de Lucbardez et Bargues
- Rénovation énergétique de 2 logement sociaux : commune de Bretagne de Marsan
- Installation panneaux photovoltaïques hangar communal : commune de Lucbardez et Bargues
- Rénovation énergétique de deux logements sociaux : commune de Geloux

projets identifiés à l'horizon 2020 :

- Rénovation énergétique de 2 appartements communaux : commune de Mazerolles
- Rénovation énergétique du centre culturel : commune de Saint-Martin d'Oney
- Déchets de venaison : Mont de Marsan Agglomération

Pilotes et Partenaires :

Maîtres d'ouvrage : Mont de Marsan Agglomération, Communes

Partenaires : Etat, Région Nouvelle-Aquitaine, Département des Landes, Ademe, réseau TEPos, Sictom, Caisse des dépôts, ACCA, SYDEC

Objectif et plan d'actions pour la thématique 6

Thématique 6 : La cohésion sociale

Axe opérationnel 6.1 : Promouvoir les offres spécialisées en direction de l'enfance-jeunesse et des personnes âgées

Mont-de Marsan agglomération confirme et renforce son implication en matière d'enjeux contemporains de cohésion sociale et d'égalité d'accès aux services publics par le biais de projets innovants.

Il paraît indispensable de rapprocher les habitants les plus isolés et fragiles des services publics offerts. Le développement d'un service itinérant couvrant l'ensemble des communes rurales et les quartiers politiques de la ville constituerait une solution innovante et appropriée.

Dans le même temps, le sport et les jeux constituent des facteurs d'épanouissement individuel et de rencontre sociale, à condition que les espaces s'y prêtent. Construire des aires de jeux, aménager, rénover les équipements sportifs existants sont des enjeux essentiels pour répondre à une demande croissante, pour accueillir chacun et inclure tous.

Objectifs :

L'objectif est de porter une attention toute particulière à la génération « en devenir » et les générations plus âgées.

- ◆ Garantir un accès des services aux publics sur le territoire
- ◆ Soutien et appui intergénérationnel
- ◆ Rénover des équipements sportifs

Typologie d'actions :

Investissement matériels et immatériels portant sur :

- ◆ la mise en œuvre de services itinérants aux publics
- ◆ l'accompagnement des jeunes
- ◆ la mise en place de lieux d'échanges et de partage

Les actions concrètes et opérationnelles :

Projets identifiés pour 2019 :

- Bus de services aux publics : Mont de Marsan Agglomération
- Construction d'un bâtiment avec vestiaires et salle de réception d'après match, équipement sportif : commune de Bretagne de Marsan
- Construction d'une aire de jeux multisports : commune de Benquet
- Construction d'une aire de jeux multisports : commune de Campagne
- Construction d'une aire de jeux : commune de Pouydesseaux

Projet identifiés à l'horizon 2020 :

- Construction d'une aire de jeux multisports : commune de Lucbardez et Bargues
- Réfection du sol de la salle multisports : commune de Saint-Martin d'Oney

Pilotes et Partenaires :

Maîtres d'ouvrage : Communes, Mont-de-Marsan Agglomération

Partenaires : Etat, Région Nouvelle-Aquitaine, Département des Landes, CAF des Landes, réseaux associatifs

Objectif et plan d'actions pour la thématique 6

Thématique 6 : La cohésion sociale

Axe opérationnel 6.2 : Encourager le développement des lieux pour tous (espaces intergénérationnels)

Développer des lieux, des réseaux où la solidarité et les liens sont forts. A cette fin, il s'agira de favoriser l'intégration des individus et leur participation à la vie sociale tout en luttant contre les inégalités et de permettre l'engagement citoyen et le développement du tissu associatif.

Objectifs :

L'objectif est d'assurer le bien être de sa population en :

- ◆ créant des lieux d'échange et de partage
- ◆ favorisant le mouvement associatif et l'entraide
- ◆ créant des équipements intergénérationnels

Typologie d'actions :

Investissements matériels et immatériels portant sur :

- ◆ l'aménagement et l'équipement de maisons pour tous
- ◆ l'aménagement et l'équipement de pôles culturels ou associatifs

Les actions concrètes et opérationnelles :

Projets identifiés pour 2019 :

- création d'une maison des associations : commune de Campet et Lamolère

Pilotes et Partenaires :

Maîtres d'ouvrage : Communes, Mont-de-Marsan Agglomération

Partenaires : Etat, Région Nouvelle-Aquitaine, Département des Landes, réseaux associatifs

III) Modalités de pilotage et partenaires du contrat

A) La gouvernance

Le comité de pilotage sera partenarial et associera :

- Monsieur le préfet ou son représentant ;
- Monsieur le président de la communauté d'agglomération Mont de Marsan Agglomération ;
- Monsieur le maire de Saint-Martin d'Oney, en charge du suivi du contrat de ruralité ;
- Monsieur le maire de Campagne ;
- Monsieur le maire de Bretagne de Marsan.

Le comité de pilotage est co-présidé par le président de la communauté d'agglomération et par le référent départemental à la ruralité (sous-préfet de l'arrondissement de Mont-de-Marsan). Pourront y être associés, en tant que de besoin, des personnalités es-qualité, en fonction des thématiques de développement et des projets couverts par le Contrat (chambres consulaires, universitaires, entreprises, associations, experts, autres partenaires, etc.).

Le rôle du comité de pilotage est d'assurer la mise en oeuvre et le suivi collégial du contrat de ruralité (prise en compte des projets avec la stratégie locale du contrat, respect des délais, optimisation et consommation des crédits alloués...).

Le rythme des réunions sera trimestriel.

B) L'ingénierie mobilisée

* La composition de l'équipe projet intercommunale : le directeur général adjoint de Mont de Marsan Agglomération, la chargée de mission subvention à la communauté d'agglomération.

* L'ingénierie ou les organisations de travail chargées de la mise en oeuvre des actions

- Pour les dossiers portés par les communes : un comité technique composé du Maire, de l'équipe projet et des services communautaires venant en soutien ;
- Pour les dossiers portés par l'agglomération : un comité technique composé de l' élu référent en charge du suivi du contrat de ruralité, de l'équipe projet et des services communautaires.

* L'organisation mobilisée par l'Etat pour l'accompagnement, la mise en oeuvre et le suivi

L'ingénierie de l'Etat sera portée par les services de la préfecture et les directions départementales interministérielles chargées de l'ingénierie, et l'ingénierie technique sera plus spécifiquement portée par la direction départementale des territoires et de la mer.

C) La participation des habitants et des acteurs de la société civile

Dans le processus d'élaboration et de suivi du contrat de ruralité il est prévu les dispositifs d'informations suivants :

- point presse local pour la signature du contrat et son suivi ;
- réalisation d'un dossier spécial dans le journal communautaire ;
- création d'une page sur le site internet de Mont de Marsan Agglomération.

S'agissant de certains projets emblématiques, une participation citoyenne et des acteurs locaux sera organisée sous forme de groupe de travail et de questionnaires concernant :

- le bus itinérant afin de cibler les attentes et les besoins des usagers ;
- le diagnostic médical en vue de mieux définir les enjeux de l'étude, en associant le monde médical et para-médical ;
- l'organisation des déchets de venaison en partenariat avec les associations de chasseurs (et la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations).

VI) Le suivi et l'évaluation

Le comité de pilotage du contrat, défini ci-avant, assure le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat.

Un tableau de bord du plan d'actions est élaboré et tenu à jour par les porteurs du contrat.

VII) La durée du contrat

Le présent contrat entre en vigueur le 01 janvier 2019.

Il porte sur la période **2019 - 2020** (2 années budgétaires).

Un bilan d'exécution des actions du contrat sera établi en 2021 et validé par les porteurs et les partenaires qui ont contribué.

VIII) Modification du contrat

En cas de désaccord des parties prenantes sur les modalités de mise en œuvre des actions du contrat, au cours de sa mise en œuvre, ou si des modifications substantielles étaient demandées par une ou plusieurs des parties, le comité de pilotage sera réuni pour débattre et proposer une modification du contrat.

En cas de modification des périmètres des EPCI ou du PETR, ou de prise de compétences de ces derniers, le contrat sera modifié en conséquence.

Signature

Contrat établi le

à

Frédéric PERISSAT,
préfet des Landes

Charles DAYOT,
président de la communauté d'agglomération
Mont de Marsan Agglomération